PARIS-CENTRE

QUATORZIÈME ANNÉE - N° 4.888

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limitr..	44.00	25.00	13.00
Autres départem..	52.00	28.00	15.00
Union Postale.....	62.00	34.00	18.00

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES
Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-18) : 3, Rue du Chemin-de-Fer, NEVERS
Directeur : P. H.-SAINT-POL
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43
PUBLICITE — Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

SAMEDI
15
JUILLET 1922

APRÈS LA REVUE DE LONGCHAMP

Un communiste tente d'assassiner M. Millerand au moment où il regagne l'Élysée

Par mégarde, au lieu de tirer sur le Président de la République il fait feu sur M. Naudin, le nouveau Préfet de Police, et le manque

Une femme est légèrement blessée à la poitrine

Arraché à la foule qui veut le lyncher, le misérable déclare avoir voulu faire un acte de démonstration anarchiste

PARIS, 14 juillet. — A 11 h. 5, avenue de Marigny, sur le passage du cortège, un individu a tiré deux coups de revolver dans la direction de la voiture du préfet de police.

Personne n'a été atteint. L'individu a été arrêté et conduit au commissariat des Champs-Elysées.

⁂

PARIS, 14 juillet. — Au moment où le cortège présidentiel quittait l'avenue des Champs-Elysées et allait s'engager avenue de Marigny pour rentrer à l'Elysée, trois coups de revolver ont été tirés sur la voiture occupée par le préfet de police et qui précédait celle du président de la République.

La foule s'est, aussitôt, ruée sur l'individu qui avait tiré et qui fut arrêté. Puis, la foule s'est retournée se dirigeant vers la voiture du président de la République et a crié à M. Millerand : « N'avancez pas, on vient de tirer ».

Le président de la République qui, par suite du bruit des voitures, ne s'était pas aperçu de l'attentat, a donné l'ordre de continuer la route.

Dès son retour à l'Elysée, M. Millerand a été mis au courant par le préfet de police de la tentative à laquelle il venait heureusement d'échapper.

M. Millerand a vivement félicité le préfet de police qui nullement impressionné par les coups de revolver dirigés contre lui, a remercié le Chef de l'Etat en lui disant : « C'est le baptême du feu ».

L'individu arrêté est dessinateur dans une usine d'automobiles. Il a déclaré lors de son premier interrogatoire avoir appartenu à la Jeunesse Libertaire et avoir tiré pour appeler l'attention sur la situation du prolétariat.

Le retour de Longchamp

PARIS, 14 juillet. — Voici de nouveaux détails sur l'attentat.

En tête du cortège présidentiel revenant de Longchamp était une automobile de la préfecture de police dans laquelle avait pris place un commissaire divisionnaire en tenue.

Quelques mètres plus loin, M. Naudin, préfet de police, venait dans une automobile qui était également occupée par M. Marlier, directeur du cabinet du préfet de police, et par M. Guichard, directeur de la police municipale.

L'auto roulait très lentement. M. Naudin se retournait pour voir si le cortège était immédiatement suivie par l'escorte de spahis à cheval. C'est à ce moment que les détonations retentirent.

Un maigre et long jeune homme d'aspect débile venait de tirer dans la direction du préfet de police à hauteur d'homme et tentait de s'enfuir.

Deux agents cyclistes du peloton d'escorte l'entravèrent alors en lui jetant leur machine dans les jambes. Puis l'inspecteur principal Poupard et le brigadier-chef Paddy, qui se trouvaient justement en face de l'agresseur, arrivaient à temps pour l'appréhender et l'arracher des mains de la foule qui voulait le lyncher.

Le cortège, qui s'était arrêté un instant, reprit aussitôt sa marche.

M. Naudin, admirable de sang-froid, n'a pas cessé de sourire. M. Gustave Bouvet, le meurtrier, fut aussitôt conduit au poste de police des Champs-Elysées où le commissaire de police du quartier Lefebvre le fit fouiller.

On trouva sur lui le revolver dont il s'était servi, puis un second revolver et une boite contenant 25 balles.

Peu après arrivaient au Grand Palais, dans le rez-de-chaussée duquel est installé le commissariat, le procureur général Lescouvé, accompagné de M. Lallé, substitut, puis MM. Tessier, juge d'instruction ; Ducrocq, directeur de la police municipale; Guichard, de la police judiciaire ; Faralicq et Guillaume commissaire à la police judiciaire, qui se trouvaient dans le cortège étaient déjà sur les lieux.

Aussitôt l'interrogatoire de Bouvet fut commencé. Il ne dura pas plus d'un quart d'heure. Bien connu dans les millieux anarchistes dont il fut longtemps le secrétaire, actuellement membre de Jeunesses communists, Bouvet, qui est âgée de 23 ans, est déjà titulaire d'une condamnation à un an d'emprisonnement pour propagande anarchiste et excitation à la violence.

Il n'a pas caché qu'il avait été trompé sur la qualité de M. Naudin.

> C'est sur la voiture du président de la République que j'ai voulu tirer, a-t-il déclaré.

Il ajoute ensuite :

> Je ne voulais tuer personne, je voulais seulement faire une démonstration pour attirer l'attention sur la situation du prolétariat.

L'anarchiste uft alors conduit en automobile à son domicile, 50, rue des Panoyaux, où fut effectuée une perquisition.

La victime dépose

Les balles destinées à M. Millerand et tirées sur M. Naudin, avaient heureusement manqué leur but, toutefois, elles avaient fait une victime.

Une jeune femme, Mme Marie Ducamp, qui demeure, 7, rue Angereau et habite habituellement à Valreas (Vaucluse) et qui était venue admirer le défilé fut blessée à la poitrine.

Voici d'ailleurs sa déposition :

« J'avais pris place sur une chaise, le dos tourné au théâtre Marigny pour voir défiler le cortège, comme arrivait l'auto du préfet de police.

Ma sœur se tourna de mon côté pour me dire : « regarde comme c'est beau ».

A ce moment, un jeune homme qui, la main dans sa poche, était un peu derrière moi, sortit brusquement un revolver et tira par deux fois.

Je fus affolée et je criai : « Allons-nous-en ! ! »

Ma sœur me regarda, puis, voyant que deux taches de poudre marquaient la manche de mon paletot, elle me dit : « Mais tu es blessée ».

En effet, je sentais à la hauteur du sein gauche une brûlure assez vive ; la balle m'avait contusionné le bras et la poitrine.

J'eus encore le temps de voir emmener l'assassin, puis on me conduisit à l'Hôpital Baujon où je fus soignée.

D'autres témoins ont été entendus qui n'ont fait que confirmer les dépositions des gardiens de la paix et de Mme Ducamp.

Gustave-Charles-Joseph Bouvet

Gustave-Charles-Joseph Bouvet est né à Angers le 4 décembre 1898.

Cet individu avait été l'année dernière compromis dans une affaire de tracts et M. Warrain, juge d'instruction, avait lancé contre lui un mandat d'arrêt.

A ce moment des inspecteurs de la police judiciaire s'étaient présentés à son domicile, 31, rue Ramponneau, mais il leur fut déclaré que Bouvet était malade. En effet, il était en traitement à l'hôpital Tenon.

La perquisition opérée le 31 mai 1921 n'avait rien donné. Il avait été déjà compromis dans une autre affaire en janvier 1921.

Actuellement, c'est 50, rue des Panoyaux, qu'habite Bouvet. C'est une rue étroite, et l'hôtel qui se trouve au numéro 50 est un hôtel tout à fait modeste, le propriétaire qui le gère tient en même temps un café-restaurant.

Bouvet occupait dans cet hôtel une petite chambre au deuxième étage d'un loyer de 20 francs par semaine.

Au domicile de l'anarchiste

Au cours d'une perquisition opérée par M. Guillaume au domicile de l'anarchiste Gustave Bouvet, celui-ci a fait au magistrat les déclarations suivantes :

> « J'ai voulu faire une manifestation en raison des circonstances actuelles où on parle à nouveau de la guerre. N'ayant qu'une voix c'était insuffisant pour me faire entendre. J'ai vu une première voiture dans laquelle se trouvaient des personnages en tenue, une autre suivait celle-ci. J'ai pensé que c'était celle dans laquelle se trouvait le président de la République, et c'est pourquoi j'ai tiré deux coups de revolver ».

Bouvet a été élevé à Angers 30, rue du Bon-Secours par deux tantes, Mlles Schmidt. Etant enfant il manifestait l'idée d'entrer dans les ordres, ses parents l'envoyèrent dans un établissement religieux en Belgique, mais dès l'âge de 14 ans il quitta cette école et par la suite, fréquentant des milieux extrémistes, il devint anarchiste.

Au cours de la perquisition opérée à son domicile, on a trouvé des brochures anarchistes et de nombreux exemplaires de l' « Action Française ».

Les déclarations de l'hôtelier

Interrogé, le propriétaire a déclaré que Bouvet habitait chez lui depuis le mois d'avril dernier. D'une conduite assez régulière, il partait le matin vers six heures et ne rentrait qu'entre 21 et 22 heures.

Parlant peu, il ne causait au propriétaire que chaque semaine pour payer son loyer. Il ne recevait aucune correspondance et jamais aucun camarade ne venait le voir.

Sa famille d'ailleurs doit habiter le quartier. Le propriétaire a ajouté que rien dans son aspect ne pouvait faire prévoir qu'il était capable d'un pareil acte.

MM. Ducrocq et Guillaume se sont rendus dans l'après-midi, rue des Panoyaux. Ils ont perquisitionné dans la chambre de Bouvet, et ils ont saisi diverses lettres, livres, brochures et photographies. Bouvet assistait à cette perquisition.

Sera-t-il condamné à mort ?

Bouvet écroué au dépôt, et mis à la disposition de M. Jousselin, juge d'instruction, qui sera commis par le procureur général.

Vraisemblablement, étant données les circonstances dans lesquelles s'est produit l'attentat, Bouvet sera inculpé de tentative d'homicide volontaire avec préméditation, inculpation qui, si elle est retenue par le jury de la cour d'assises et si les circonstances atténuantes sont refusées à l'accusé, peut entraîner une condamnation à mort.

Toujours les mêmes

Bouvet est le fondateur du journal hebdomadaire « La Jeunesse anarchiste ». L'enquête a appris qu'il était inscrit au groupe anarchiste de Cottin. Bouvet avait déjà deux fois été condamné pour excitations de soldats à la désobéissance.

Interrogé par le juge d'instruction, il a déclaré qu'il ne répondrait qu'en présence d'un avocat.

Le procureur général l'a fait écrouer dans l'après-midi à la prison de la Santé.

Le directeur de la police municipale a fait sa déposition au commissariat chargé de l'enquête. Il contredit nettement l'inculpé qui affirme avoir tiré en l'air. Bouvet, en effet, tenait son arme à hauteur d'homme puisqu'il a blessé une dame qui était près de lui.

Les témoignages de sympathie

PARIS, 14 juillet. — Tout l'après-midi, de nombreuses personnalités se sont rendues à l'Elysée pour témoigner leur sympathie au Chef de l'Etat et se sont inscrites sur les registres déposés chez le concierge. Ceux-ci, à la fin de la soirée, étaient couverts de signatures.

D'autre part, un grand nombre de télégrammes ont été adressées au président de la République de la province et de l'étranger pour le féliciter d'avoir heureusement échappé à cette tentative criminelle.

Un train déraille près de la gare du Nord par suite d'une rupture d'attelage

Trois vagons sont réduits en miettes

On compte, jusqu'à présent, 2 morts et 50 blessés

PARIS, 14 juillet. — Le train n° 467, venant de Montsoult, et qui doit arriver à la gare du Nord vers 18 heures, a déraillé par suite d'une rupture d'attelage à environ 400 mètres de a gare du Nord sous le pont des Anges.

⁂

PARIS, 14 juillet. — C'est à 6 h. 8 exactement que le train de banlieue n° 467, venant de Bersan-Beaumont, a eu trois de ses vagons écrasés contre un pilier du pont des Anges, à 400 mètres de la gare du Nord.

Le train entrait alors en gare à une vitesse d'environ 12 kilomètres. La première partie du convoi avait été aiguillée sur la voie normale quand, par suite d'une cause inconnue, la deuxième partie s'est engagée sur une autre voie provoquant une rupture d'attelage.

Les premiers vagons de cette seconde partie ont été projetés sur un des piliers de fer du pont où ils se sont écrasés.

De ces vagons qui sont tous de troisième classe se sont élevés aussitôt des cris et des plaintes.

A peine l'accident s'était-il produit que les employés de la gare sont accourus et ont organisé des secours au milieu de l'affolement des autres voyageurs. Les blessés ont été transportés aussitôt à l'hôpital Lariboisière qui est le plus proche.

Jusqu'à présent, on compte 2 morts dont une femme, et une cinquantaine de blessés.

Les trois vagons ont été littéralement mis en miettes et n'offrent plus que l'aspect d'un amas de bois et de ferraille. Les pompiers de la caserne de Château-Landon, aussitôt alertés, sont accourus sur les lieux et, sous le commandement du lieutenant Renault, ont commencé les travaux de déblaiement de la voie. Le trafic a été immédiatement interrompu.

Happy-Go-Lucky gagne le prix des Maréchaux

PARIS, 14 juillet. — Voici le résultat du prix des Maréchaux qui s'est couru, aujourd'hui à Saint-Cloud (International, 75.000 francs, 3.100 mètres). — 1er Ecurie Rothschild. Gagnant : Happy-Go-Lucky, monté par Mac Gee : 43.50 et 18.50, placé : 20 et 8.50.

2e Grazing, 21 et 10.
3e Hallebardier, 14.50 et 7.

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS LA GUERRE LA TRADITIONNELLE REVUE DU 14 JUILLET A EU LIEU SUR L'HIPPODROME DE LONGCHAMP

Un public innombrable et enthousiaste acclama la France l'Armée et le Chef de l'État

PARIS, 14 juillet. — Pour la première fois depuis la guerre, la traditionnelle revue du 14 juillet a eu lieu, cette année, sur l'Hippodrome de Longchamp.

A cette occasion, le bois de Boulogne a pris un aspect inaccoutumé. Le peuple de Paris et de la banlieue est accouru en foule. De longues théories d'autos arrivent incessamment dès 6 h. 30, amenant les privilégiés porteurs de cartes d'entrée, des parlementaires et leur famille.

Dans les tribunes qui regorgent de monde, parmi les nombreux sénateurs et députés, on remarque une foule d'Américains et d'Anglais. Dans les emplacements réservés se sont placées des délégations d'anciens combattants, des médaillés militaires et d'innombrables officiers en tenue.

Aux champs

A 8 heures précises, la daumont présidentielle pénètre sur le champ de courses escortée de spahis. M. Millerand, en habit, la poitrine barrée du grand cordon de la Légion d'honneur, est accompagné du ministre de la guerre, du général Buat et de l'amiral Grassot.

Une immense acclamation salue son arrivée. Les canons tonnent, les tambours et les clairons battent et sonnent aux champs.

Le général Berdoulat, suivi de son état-major à cheval, se place à la portière droite de la daumont et le président passe rapidement en revue les trois lignes de troupes en se découvrant et en s'inclinant devant les drapeaux et les étendards des régiments immobiles.

Le président revient alors à la tribune d'honneur où il est reçu par les maréchaux Joffre, Foch et Pétain.

On procède à l'appel réglementaire des maréchaux nouvellement promus.

Les bâtons de maréchal

M. Millerand, pendant que les troupes présentent les armes, prononce la formule traditionnelle qui investit le maréchal Franchet d'Esperey dans son nouveau grade.

Puis il rappelle la date du 28 septembre 1918 où tous les plénipotentiaires ennemis se sont présentés au grand quartier général de Salonique pour réclamer un armistice qui devait précéder l'effondrement définitif de l'ennemi.

Il remet ensuite le bâton de velours bleu aux étoiles d'or au nouveau maréchal et lui donne l'accolade.

Le même cérémonial est observé pour la remise du bâton au maréchal Fayolle au cours duquel M. Millerand a montré les différents commandements exercés par le nouveau maréchal en ajoutant :

> Dans toutes les situations, vous vous êtes imposé à l'estime et au respect de vos chefs comme de vos subordonnés. Vous avez partout témoigné de votre maîtrise.
>
> Au lendemain de la ruée allemande du printemps 1918, c'est à vous que revient l'honneur d'avoir conçu et résolu la contre-attaque de flanc du 11 juin, prélude de la manœuvre victorieuse du 18 juillet qui marqua le retournement de la situation.

Cette même cérémonie devait avoir lieu pour le maréchal Lyautey, mais comme on le sait, le maréchal souffrant, n'a pu assister à la revue.

Un officier d'ordonnance donne ensuite lecture de la citation par laquelle la médaille militaire est décernée à l'amiral Lacaze, ancien ministre de la Marine.

Le président de la République accroche la médaille sur la poitrine du vaillant marin en prononçant les paroles suivantes :

> Au moment où vous quittez la première section de l'état-major général de la marine, c'est pour moi une satisfaction profonde de consacrer vos mérites et vos services en vous remettant la distinction la plus enviée des grands chefs.
>
> La médaille militaire honore en vous, avec toutes les vertus du soldat, une rare distinction d'esprit et cette qualité maîtresse du chef : le caractère.

M. Millerand décerne encore diverses croix et médailles et pénètre dans la tribune d'honneur où il est salué par l'empereur d'Annam, les présidents du Sénat et de la Chambre et les hauts dignitaires de la République.

M. Sarraut lui présente, ensuite, les chefs noirs pour chacun desquels il a un mot aimable.

Le défilé

Il est neuf heures : les accents des marches militaires éclatent, les troupes défilent devant le Chef de l'Etat dans l'ordre assigné. De nombreux regards se tournent alors vers le ciel. Une escadrille du 34e régiment d'aviation survole la revue en formation de bataille.

Le défilé de l'infanterie avec les régiments coloniaux, tirailleurs algériens, sénégalais, malgaches, annamites, est frénétiquement applaudi.

L'artillerie défile au petit trop dans un alignement impeccable.

La cavalerie s'avance au galop précédée des spahis dont les magnifiques montures et les grands manteaux rouges sont salués par des bravos.

La charge finale

Le 503e régiment de chars de combat soulève l'enthousiasme du public qui devient du délire lorsque la cavalerie procède à la charge finale qui est de tradition à chaque revue de Longchamp.

Après la charge, les attachés militaires étrangers, les nouveaux maréchaux et les hauts dignitaires de la République sont venus rendre hommage au président de la République qui a quitté le champ de courses escorté des spahis, acclamé par la foule.

A l'issue de la revue, le président de la République a adressé une lettre au ministre de la Guerre le priant de transmettre à tous, officiers, sous-officiers et soldats, l'expression de ses plus vives félicitations pour leur entrain et leur belle tenue.

Chez le maréchal Lyautey

PARIS, 14 juillet. — Le président de la République s'est rendu à 15 h. 30 chez le maréchal Lyautey, 5, rue Bonaparte pour s'informer de sa santé et lui remettre son bâton de maréchal.

M. Millerand était accompagné de M. Maginot, ministre de la guerre, du lieutenant-colonel Noguès, de sa maison militaire, et de ses deux fils.

La foudre n'est pas ennemie de la Fantaisie

Pour nombre de personnes, le mystère de la foudre a disparu le jour où de hardis physiciens comme Otto de Guéricke, Dalibard et Franklin sont allés courageusement, nouveaux Prométhées, dérober le feu du ciel aux nuages orageux.

Et cependant si l'on examine le bilan de nos connaissances dans le domaine de l'électricité atmosphérique, nous voyons qu'il se réduit à très peu de chose.

Interrogez les savants et tous vous répondront que les effets de l'implacable fléau s'expliquent par la décharge électrique des nuages vers le sol ; l'étincelle jaillit surtout vers les points élevés et bons conducteurs du fluide, mais là s'arrête notre science et personne n'est en mesure de pouvoir actuellement expliquer les faits que j'ai recueillis pour mes lecteurs.

Qu'on en juge plutôt.

Il y avait une fois un berger qui, par imprudence, s'était réfugié sous un arbre pendant l'orage. Le tonnerre tombe sur lui juste au moment où il se mouche, sans le blesser aucunement ; il se contente d'arracher des mains du sujet le morceau d'étoffe et « oncques » personne ne peut le retrouver.

Tondu et rasé

Une autre fois, trois hommes dormaient étendus sur une couverture, la foudre tombe sur le groupe, brûle la couverture, réveille les dormeurs — il y avait de quoi — et ceux-ci constatent aussitôt avec stupéfaction que l'un d'eux a été entièrement tondu et rasé. L'homme ainsi rasé à bon compte était un policeman... et la chose se passait en Amérique.

Le tonnerre tombe sur un théâtre, tue deux spectateurs et en blesse dix. Les autres s'en tirent indemnes mais on s'aperçoit bientôt que le fluide a fondu quantité de boucles d'oreilles, des chaînes de montres, des clefs, etc... Pickpocket remarquable, il avait même poussé l'audace jusqu'à tailler des diamants.

Ici, la foudre tombe près de deux honorables dames occupées à tricoter devant leur fenêtre ouverte, et leur subtilise leurs aiguilles ; là ce sont des faucheurs frappés en plein champ : la faux leur est arrachée des mains et est projetée à grande distance.

Dans le même ordre d'idées, on cite un jardinier occupé à relever de l'herbe sèche : le tonnerre survient, lui enlève sa fourche et la transporte cinquante pas plus loin après en avoir tordu les branches en forme de tire-bouchon, habilement travaillées.

La foudre tombe dans un appartement : sur la table se trouve un chapeau en toile blanche dont le rebord est maintenu par un fil de fer. Survient le propriétaire du chapeau qui veut se servir de son couvre-chef. Mais à son grand étonnement, il constate que le métal du chapeau a disparu, le fluide l'a fondu tout en respectant le papier brun qui l'entourait.

La foudre est sans pudeur

D'autres fois, sans respect pour les lois les plus élémentaires de la pudeur, la foudre déshabille ses victimes complètement, brûlant leurs habits ou les dispersant au loin.

En 1902, près d'Ajaccio, le tonnerre est tombé sur une maison où se trouvait un nommé Pantaloni, sa femme et leurs sept enfants. Le père fut entièrement carbonisé ; la femme et quatre enfants s'en tirèrent avec quelques brûlures ; deux des fils et une fille furent déshabillés nets et leurs vêtements réduits en cendres instantanément.

Morand nous rapporte aussi un fait du même genre ; la foudre tombe sur une femme au moment où elle est déguisée en homme ; non contente de lui enlever ses vêtements d'emprunt, elle coupe, déchire en lanières chaussures et habits dont elle disperse les morceaux dans l'appartement.

La femme est indemne, mais on est obligé de l'envelopper d'un drap pour la transporter à son domicile.

Un cas plus grave s'est présenté dans les Côtes-du-Nord. Sept personnes se réfugient sous un arbre pendant que gronde l'orage ; la foudre tue l'une d'entre elles, la dépouille de ses vêtements et la découpe en menus morceaux qu'elle disperse dans les branches.

Parfois on dirait qu'elle se plaît aux facéties du plus mauvais goût, témoin ce brave homme qui, frappé par le fluide, s'évanouit et constate à son réveil qu'il ne lui reste pour tout vêtement qu'un bras de chemise et un soulier.

La foudre commet des sacrilèges

Le respect des choses les plus sacrées lui est inconnu. Elle tombe sur les églises, les incendie, fond les vases sacrés et décapite les statues des saints comme le ferait le plus impie des cambrioleurs.

Ces faits s'expliquent cependant d'une façon très naturelle ; les clochers sont généralement les points les plus élevés des villages et les grandes statues en plâtre renferment presque toutes une ossature métallique pour les soutenir.

Mais voilà qui est moins banal.

Un dimanche pendant la célébration de la messe, le tonnerre tombe sur une église au moment où un jeune clerc chante l'épitre. La foudre lui arrache le missel des mains, le met en pièces et envoie rouler le chantre au milieu des assistants.

En même temps elle tombe sur l'officiant, à l'autel, lui fait de profondes brûlures, glisse entre son corps et ses vêtements, suit le galon doré de l'étole et ayant coulé jusqu'en bas arrache au prêtre un de ses souliers qu'elle transporte à l'autre extrémité de l'église.

Au même instant, un jeune enfant était arraché des bras de sa mère et déposé six pas plus loin.

Ceci se passait en 1819 au village de Chateauneuf de Moustier ; 9 personnes furent tuées, 82 autres grièvement blessées et fait assez piquant relaté dans le Mémoire envoyé à l'Académie des Sciences, X « tous les chiens furent trouvés morts dans l'attitude qu'ils avaient auparavant ». Il a fallu cette circonstance pour nous apprendre qu'à cette époque les chiens assistaient honnêtement aux offices, comme des enfants sages.

Mais voilà qui est au moins aussi singulier.

La foudre tombe sur un buveur dégustant du vin dans un gobelet d'argent ; elle lui arrache la coupe des mains et la transporte au milieu d'une cour sans renverser une goutte de liquide. Elle pénètre dans une laiterie, porte d'un rayon sur un autre toute une rangée de pots vides sans les briser, parcourt ceux qui sont remplis de laitage et ne casse que les couvercles ; elle fond sur une pile d'assiettes, les transperce de deux en deux ; elle va dans une cave, touche un fût de vin, se borne à en arracher la chantepleure et le tonneau se vide.

A cette liste de faits absolument authentiques, on pourrait en ajouter d'autres non moins surprenants.

Partout et presque toujours, c'est la fantaisie, le caprice à l'état de règle, souvent la facétie macabre, et tout cela nous apparaît tel, parce que nous sommes dans l'ignorance la plus profonde non seulement des lois qui régissent le courant électrique, mais encore de la nature même de cette force mystérieuse que les physiciens nomment électricité.

Abbé TH. MOREUX,
Directeur de l'Observatoire de Bourges.

(Reproduction interdite).

Les séances de clôture

LA HAYE, 14 juillet. — La réunion de la sous-commission des crédits avec les russes a eu lieu ce matin au palais de la Paix et a duré de 10 h. 30 jusqu'à 13 h. 30.

Le bruit courait qu'hier soit, au dîner offert par M. Papin, président de la Conférence, la possibilité de rattraper les choses avait été examinée et que, dans la nuit, les Russes avaient reçu de Moscou de nouvelles instructions.

La durée de la réunion de ce matin semblait confirmer ces bruits et beaucoup pensaient que les Russes faisaient de nouvelles offres. Il n'en est rien. On sut à 1 h. 30, que la sous-commission des crédits avait conclu dans le même sens que la sous-commission des biens privés.

La séance a été remplie par des discours du président Avezzana, de MM. Hilton-Young et Litvinoff.

MM. Avezzana et Young ont déclaré que la confiance avait été la base absolue de la Conférence et que la Conférence finissait parce que les Russes, par des déclarations répétées, avaient rendu la confiance impossible.

TUÉ D'UN COUP DE COUTEAU

PARIS, 14 juillet. — Se matin, à 3 h. 30, avenue Marceau, à Drancy, à la sortie d'un débit, M. Henri Huant, 30 ans, marchand de poissons, demeurant, 10, rue Gutenberg, à Drancy, a été frappé d'un coup de couteau qui lui a sectionné l'artère fémorale. La mort a été instantanée.

Le meurtrier, ainsi que les trois individus qui l'accompagnaient étaient habillés de vêtements bleus de travail et coiffés du calot militaire.

On pense que ce sont des militaires du camp d'aviation du Bourget.

Une enquête est ouverte.

Le sort de Mécislas Charrier sera prochainement fixé

Le 30 avril dernier, la cour d'assises de la Seine a condamné à la peine de mort Mécislas Charrier, un des auteurs de l'attentat du rapide Paris-Marseille, attentat au cours duquel un jeune officier, le lieutenant Carabelli, fut assassiné.

Pendant tout son procès, l'accusé, verbeux et vaniteux, avait gardé une attitude hautaine, se déclarant « esclave de la société », disant « venir du désert et aller au néant ».

Et à la fin des débats, il jetait aux jurés cette exclamation : « Je suis un ennemi de l'ordre social ! Je vous défie de prendre ma tête... »

Jamais accusé ne mit plus d'acharnement à annuler les efforts de ses défenseurs.

Cela ne l'empêcha pas ensuite de former un pourvoi que la Cour de cassation rejeta le 22 juin dernier.

Depuis deux mois et demi, Mécislas Charrier est toujours à la prison de la Santé, où il occupe une des cellules réservées aux condamnés à mort. Il ne s'est pas départi un instant de son attitude dédaigneuse, employant son temps à lire et à couvrir de longs feuillets d'une écriture menue et serrée.

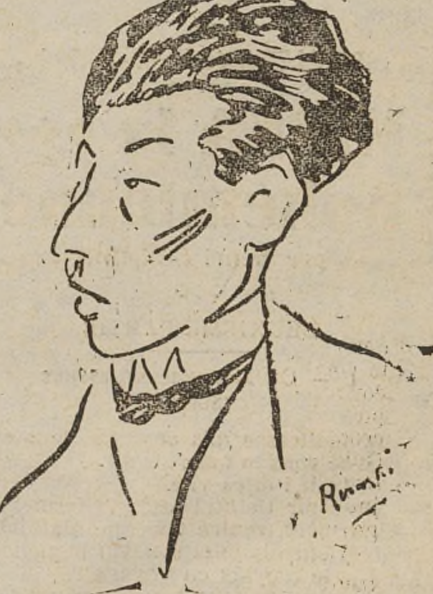

Mécislas CHARRIER

Il reste correct avec les gardiens chargés de le surveiller.

— Je sais, leur dit-il fréquemment, que je n'en ai plus pour de longs jours... Mais la vie m'importe peu et depuis longtemps, j'en ai fait le sacrifice...

Cependant, on ne peut encore prévoir la décision que prendra le Président de la République qui n'a pas encore eu connaissance du dossier du condamné. Ce n'est que la semaine prochaine, croit-on, que le ministère de la justice fera parvenir ce dossier et l'avis de la commission des grâces au chef de l'Etat.

Les fêtes du 14 juillet ont été célébrées, hier, avec éclat dans toutes les villes du Centre

Un temps bas, quelques gouttes de pluie, n'empêchèrent pas le public de se rendre, nombreux, dans les allées du Parc, pour assister à la revue des troupes de la garnison de Nevers.

A la tribune officielle, on remarque : MM. Bernard, préfet de la Nièvre ; Bourgier, député ; Hugon, maire de Nevers ; Bonnafous, 1ᵉʳ adjoint, Mangin, chef de cabinet du préfet ; Gouffier, conseiller de préfecture ; les représentants du Conseil général, du Conseil municipal, des corps constitués, de la presse, etc...

M. Berguand, commissaire de police, dirige le service d'ordre.

A l'heure prévue, les troupes sont rassemblées dans l'allée centrale du parc, face aux deux tribunes.

La musique du 13ᵉ régiment d'infanterie exécute la « Marseillaise », puis le colonel Santos-Cottin, commandant d'armes, remet les décorations suivantes :

Croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. le lieutenant Dumont.

Croix de chevalier de la Légion d'honneur à la mémoire de M. le lieutenant Douanot.

Médaille militaire : adjudant Boutinot, chef de brigade de gendarmerie Larousse, gendarme Percher, canonnier Refeuil.

La cérémonie émouvante de la remise des décorations posthumes a lieu ensuite :

Le Colonel Santos-Cottin décerne la médaille militaire à la mémoire des braves dont les noms suivent :

Adjudant Friant, maréchal des logis Daumin, sergent Champroux, soldat Maréchal, soldat Léveillé, soldat Eugène Briée, soldat Chauvot, soldat Etienne Martin, soldat Debouy, soldats Alexandre et Georges Favier.

Cette cérémonie, si touchante dans sa simplicité, émeut jusqu'aux larmes.

UN LACHER DE 250 PIGEONS

Un commandement, et les troupes vont se ranger en formation préparatoire pour le défilé.

Pendant cette manœuvre, l'Express-Aérien, sous la direction de MM. André et Roux, procède à un lâcher d'environ 250 pigeons-voyageurs.

Aussitôt, le public massé face aux tribunes, a rompu les barrages et s'avance, difficilement contenu par le service d'ordre, sur le bord de l'allée centrale, pour assister de plus près au défilé des troupes.

LE DEFILÉ

Celui-ci s'avance enfin, en tête marche la musique du 13ᵉ, suivi d'un peloton de gendarmes à cheval, viennent ensuite la compagnie des sapeurs-pompiers, le drapeau du 13ᵉ régiment d'infanterie et les fanions de compagnies, le 13ᵉ régiment d'infanterie fermant la marche, la compagnie de mitrailleuses et le canon de 37.

La cérémonie prend fin. M. Bernard, préfet, félicite le colonel Santos-Cottin pour la belle tenue de ses troupes.

Les personnalités quittent alors la tribune officielle et la foule s'écoule lentement.

Le départ du sphérique au Pré-Fleuri

Le clou de cette soirée fut sans contredit le départ d'un ballon sphérique au Pré Fleuri. Cette attraction avait attiré sur le terrain de sports du Peloton d'Avant-Garde, une assistance élégante et nombreuse.

Dans la matinée, une équipe du 2ᵉ aérostiers, travaillait déjà à la préparation du gonflement.

A 13 h. 30, les appareils nécessaires au gonflement du sphérique sont en batterie ; le gaz pénètre en sifflant dans l'enveloppe, qui se tend.

A l'autre bout du terrain, les athlètes du P. A. G., se disputent le meilleur dans les différentes épreuves, tandis qu'au milieu de ses soigneurs, qui jalousement se préparent au grand voyage, l'aéronef dont le gonflement est maintenant terminé ,se balance au-dessus de sa nacelle d'une façon inquiétante.

M. le capitaine Colas qui va prendre place dans le sphérique en compagnie d'un lieutenant et d'un sous-officier observateur du 2ᵉ aérostiers, est satisfait des conditions atmosphériques. Il pense faire un beau voyage, un long voyage.

— J'atterrirai une première fois, nous dit-il, si le vent me le permet ,pour les coureurs cyclistes du Rallye-Ballon, et je reprendrai l'air avec l'intention de voyager toute la nuit.

A 15 h. 15, tout est paré. Les aéronautes escaladent les bords de la nacelle, jettent un dernier coup d'œil sur leurs instruments de bord et le capitaine Colas ordonne le « Lâchez tout ! »

Libéré de toute entrave, le ballon quitte le sol, s'élève rapidement et pique vers le nord-est.

De la nacelle, les aéronautes, le képi à la main, saluent l'assistance vivement intéressée, tandis que sur la route de Lyon, les concurrents du Rallye-Ballon se sont, eux aussi, envolés sur leurs machines, au départ donné par M. Pasteris.

Là-haut, le mastodonte n'est plus qu'un point noir lancé à travers l'espace, que la foule suit longtemps du regard.

Lire la liste des Gagnants du Rallye-Ballon en page 3.

La fête gymnique au Parc de Nevers

La fête gymnique, organisée sous les splendides frondaisons du Parc, a été incontestablement très réussie, et les Nivernais peuvent se montrer reconnaissants envers les diverses sociétés de gymnastique de notre ville qui leur ont procuré une distraction réellement intéressante et d'une parfaite présentation.

La fête a commencé par les exhibitions des sociétés « Les Montapins », et la «Jeune Garde». Excellent travail d'ensemble, très bien réglé ; également des bons numéros individuels aux barres parallèles. Compliments au moniteur de la Jeune Garde, M. Degorges.

A 15 heures sonnant, « l'Avenir » et la « Nivernaise » font leur entrée dans l'enceinte réservée et tout aussitôt les pupilles de l' « Avenir » commencent, sous la direction de M. Gounot, leur moniteur, une série de mouvements d'ensemble très applaudis. C'est ensuite le tour des fillettes, qui font d'abord du travail aux barres parrallèles, puis exécutent des mouvements d'ensemble, rythmés sur un mode assez lent, ce qui les rendent particulièrement gracieuses et fait songer par instant aux danses cambodgiennes. Enfin les gymnastes hommes, tant aux barres parallèles qu'à la barre fixe, ont donné une suite d'exhibitions individuelles, très réussies et très applaudies.

Un des clous de la journée a été sans contredit la leçon d'éducation physique par un groupe d'enfants des écoles, sous la direction de leur professeur, M. Bouniot. Tous ces bambins, jambes et torses nus, n'ayant pour costume qu'un caleçon blanc orné d'une cocarde tricolore, se sont livrés à une série de mouvements nouveaux, qui doivent être excellents pour leur développement physique et qui ont eu, de plus, le don de mettre en joie toute l'assistance. Marche allongée, pas cadencé, marche sur la pointe des pieds, jambes en l'air, sauts à la baguette et à la ficelle, lancement de sacs, lutte à l'épaule et, pour clôturer un combat de coqs du plus réjouissant effet. Ajoutez à cela, une marche avec chants et un salut à l'antique qui avait une réelle allure.

La « Nivernaise » a clos la série des exhibitions, et ce fut une belle clôture. Les ensembles présentés successivement par les « hommes » et par les pupilles, ont obtenu un succès très mérité et il fallait que ce fut très bien pour que le public, après deux heures d'exhibitions, prit encore un réel plaisir à ce spectacle. C'est que Laudet est vraiment un maître et qu'il a su donner à tous ses gymnastes la vigueur, la précision et la netteté, si nécessaires pour ces mouvements d'ensemble.

Gros succès également pour les as de la Nivernaise, aux barres parallèles et à la barre fixe, et le public ne leur a pas ménagé ses applaudissements. On a suivi avec un intérêt tout particulier les épreuves de saut à la perche où ont triomphé Pannetier, Cocard, Martinot et Journet, ce dernier réussissant seul à sauter 3 mètres 15 de hauteur. Enfin, on a fait une ovation à l'équipe « hommes » qui a réussi splendidement une série de pyramides impressionnantes.

A l'issue de la fête de gymnastique, la Philharmonie municipale a donné un concert

LE FEU D'ARTIFICE DE NEVERS

9 heures. Déjà une foule énorme stationne sur les bords de la Loire. Sur le pont, c'est une véritable grappe humaine accrochée au parapet:

Mais le temps qui menaçait depuis le matin, perd patience. Il pleut. Par milliers, les parapluies forment un vaste dôme au-dessus de cette affluence.

Enfin, le feu d'artifice commence. La pluie redouble. Stoïque, la foule admire et s'exclame.

L'eau tombe à torrent cette fois. Mais rien ne ferait battre en retraite cette masse de curieux sur lesquels la pluie diluvienne s'acharne.

Malgré ce temps affreux, le feu d'artifice fut admirablement réussi.

Les Tritons de M. Lagier ne purent, hélas, offrir aux Nivernais, le spectacle promis, mais ce n'est, pensons-nous, que partie remise.

La prise d'armes de Bourges

Bourges, 14 juillet (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le ciel n'a pas participé à la célébration de la Fête Nationale et c'est sous une averse que fut passée, ce matin, à 9 heures, sous l'ancien champ de foire la revue des troupes, d'ailleurs fort réduites, de la garnison, par le général Janin, commandant le 8ᵉ corps d'armée. A l'issue de la revue les décorations suivantes ont été remises.

Officiers de la Légion d'honneur :

M. Mathis, chef de bataillon au 95ᵉ ; Charron, chef d'escadron du 8ᵉ bataillon d'ouvriers, artilleurs ; Pivoteau, officier d'administration principal à l'E. P.

Chevaliers : M. Monin, officier d'administration de 2ᵉ classe à l'entrepôt de réserve générale ; Dussurget, officier d'administration, contrôleur d'armes à l'E. P. ; Pierson, officier d'administration de 2ᵉ classe ; Collin, officier d'administration de 2ᵉ classe.

Médaille militaire : M. Dagonneau, adjudant à l'E. P., Bonnet, adjudant à l'E. P., Perru, chef de brigade de gendarmerie à Jouet Delors, gendarme à Saint-Amand, Julien, gendarme à La Guerche, Termines, gendarmes à Nérondes.

A titre posthume, aux familes Saillant et Vallée et un diplôme d'honneur à la famille Thaumiot.

Ensuite a eu lieu le défilé des troupes.

Dans l'après-midi, à 15 heures, la musique municipale s'est fait entendre avec son succès habituel au jardin de l'Hôtel de Ville, tandis qu'à 16 heures commençaient sur le terrain des courses hippiques les démonstrations sportives de l'U. S. B., courses de vitesse, de demi-fonds, lancement du poids et du disque, et des sociétés de gymnastique « La Vaillante » et « la Biturige », pendant toute la durée du programme le rallye cor et la musique du 95ᵉ se sont successivement fait entendre.

La revue des troupes à Moulins

La revue passée hier, au cours de Bercy, par le colonel Moûtier, avait attiré, malgré le temps menaçant, un nombreux public.

Ont pris part au défilé les élèves de l'école de gendarmerie, les pompiers, une batterie de 75, deux pièces de 155, un détachement du 36ᵉ à pied ; la section de la preparation militaire de la société de tir et un détachement de gendarmes à cheval.

Devant la tribune officielle, le colonel Moûtier a remis la médaille militaire au chef de brigade de gendarmerie Coste ; au gendarme Fouquet, à l'élève gendarme Garillon ; à M. Prunier, ex-soldat au 85ᵉ d'infanterie ; à titre posthume, à la mémoire de M. Bredugé (médaille remise à sa veuve).

CHER

BOURGES

Médaille militaire. — La médaille militaire est conférée à MM. Dagonneau et Bonnet, adjudants à l'école centrale de pyrotechnie ; Fournier, adjudant de la section des télégraphistes coloniaux de Bourges.

MM. Delort, gendarme à Saint-Amand ; Prillant, gendarme à Châteaumeillant ; Aubuze, gendarme à Vierzon ; Péru, chef de brigade à Jouet ; Julien, gendarme à La Guerche ; Termines, gendarme à Nérondes ; Dulac, gendarme à Vailly.

Etat-civil :

Naissances. — Solange Petit, 3, rue Coursarlon ; — Jacques Thévenot, 6, rue de la Poissonnerie.

Décès. — Joseph Phiippon, employé de commerce, 29 ans, 5, rue Brocca ; — Gilbert Roy, menuisier, 71 ans, rue du Château d'Eau ; — Marie Dupéron, veuve Nault, 79 ans, 251, rue de Nevers.

VIERZON

LACHER DES PIGEONS VOYAGEURS

A 5 heures du matin, à la gare de Vierzon, en présence du commissaire de police, un lâcher de pigeons voyageurs (1.250), a eu lieu, à destination de Charleroi (Belgique) où se tient un grand concours.

ABATTOIR DE VIERZON

Animaux tués à l'abattoir pendant la semaine: bœufs, vaches et taureaux 15 ; veaux 57 ; moutons 40 ; porcs 50 ; chèvres 2 ; chevaux, ânes, mulets, 3.

Caisse d'épargne. — Versé dimanche : 75.793 francs ; remboursé dimanche 40.452 fr.

Etat-civil :

Naissances. — Lucette Archambault ; — Simone Larchevêque.

Décès. — Suzanne Blanchet, 18 ans ; — Robert Chanfrault, 14 mois ; — Jean Lacerre, 64 ans ; — François Cotin, 71 ans.

VIERZON-FORGES

Etat-civil :

Naissances. — Robert Sellier ; — Jean Le Thuaut.

Décès. — Théodore Ruchet, 75 ans.

VIERZON-BOURGNEUF

Etat-civil :

Décès. — Désiré Léonard, 21 ans.

SAINT-FLORENT

MORT DES SUITES D'UNE CHUTE

M. Emile Ganichon, 44 ans, qui avait fait une chute de bicyclette, est décédé des suites de ses blessures, à l'Hôtel-Dieu de Bourges, où il avait été transporté. Il laisse une veuve et 11 enfants.

ALLOGNY

INAUGURATION D'UN MONUMENT

Allogny, 12 juillet (par téléphone de notre correspondant particulier). — L'inauguration du monument érigé dans cette commune, à la mémoire des morts de la guerre aura lieu le dimanche 16 juillet. Cette cérémonie est fixée à 15 heures, elle sera présidée par M. Desbarres, conseiller général du canton de Saint-Martin.

CHATEAUMEILLANT

Délit de pêche. — Georges Piolet, âgé de 51 ans, sabotier à Châteaumeillant et Louis Coubret, 28 ans, sabotier au même lieu, qui pêchaient avec un engin prohibé dans la petite rivière traversant cette commune, ont été surpris par les gendarmes qui dressèrent contre eux procès-verbal.

Arrestation. — Robert Vermède, âgé de 18 ans, domestique, sans domicile fixe, qui déambulait dans les rues de Châteaumeillant, a été arrêté pour défaut de papiers d'identité et vagabondage.

Transféré à Saint-Amand, il a été écroué à la maison d'arrêt.

JARS

Fermeture tardive. — Jean-Baptiste Millet, 52 ans, aubergiste à Jars, qui n'avait pas fermé son débit à l'heure réglementaire et deux consommateurs, Lucien Brosselier, 19 ans et Jean Whélan, 30 ans, demeurant au même lieu, se sont vu dresser procès-verbal.

LOIRET

Le Concours de pêche de la « Brême Montargeoise » aura lieu le 30 juillet sur le canal de Briare

Un grand concours-championnat de la fédération de la pêche à la ligne aura lieu à Montargis, dans le canal de Briare, le 30 juillet. Le droit d'inscription au concours est fixé à 1 fr. 50 pour les membres des sociétés fédérées.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 23 juillet inclus : pour les sociétés, par le président de la Brême Montargoise, 151, rue de Paris ; pour les membres de la Brême, chez M. Perche, 44, rue Dorée.

Le programme arrêté est le suivant :

A 8 h. 30 du matin, rassemblement des pêcheurs et tirage au sort.

A 9 h. 30, défilé en musique, avec le concours des sociétés locales ; à 10 heures, concours dans le canal de Briare.

A l'issue du concours, pesage sur le lieu de la pêche.

Grande fête sur le Pâtis ; à 16 heures, au théâtre, le clou du palmarès et distribution des prix.

Le soir, illuminations générales du jardin des Pâtis.

1ᵉʳ prix du championnat de la Fédération : 200 francs ; 1ᵉʳ prix 100 fr. ; 2ᵉ prix 75 fr. ; 3ᵉ prix 50 francs.

Nombreux lots en espèces et en nature offerts par la société et les commerçants de la ville.

NIÈVRE

CLAMECY

LES PECHEURS CLAMECYCOIS

MM. Dret et Binard, ont remporté les premiers prix au concours de pêche de Pan[illegible]çot.

MM. Legrain et Cœur ont également remporté chacun un beau prix.

Etat-civil :

Naissance. — André Viaux.

Mariages. — Louis Verrier et Rolande Gerbeaux ; — Georges Chambon et Hélène-Marthe Delin.

Décès. — Alexandrine Mehot ; — Clémence Girault ; — Marie Millot ; — Nicolas Joachin ; — Jean-Baptiste Laurent.

Caisse d'épargne. — Versé 45.842 fr.; retiré 32.695 fr. 08.

Légion d'honneur. — M. A. Violet, soldat au 119ᵉ R. I., vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Alexandre Violet est déjà titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre, grand blessé de guerre, aveugle par suite de blessures.

DORNES

OBSEQUES D'UN BRAVE

Le 13 courant a eu lieu la réinhumation du soldat Arbaud Louis, du 36ᵉ régiment d'artillerie, mort pour la France, à Landrecourt (Meuse), le 16 mars 1916, des suites de ses blessures.

Il était décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire et avait mérité la belle citation suivante : « Bon servant, courageux et dévoué, s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu, mort glorieusement pour la France le 16 mars 1916 ».

Sur sa tombe, en l'absence de M. le Maire, M. Graillard, conseiller municipal délégué, a prononcé un impressionnant discours.

Epave. — M. Augendre, épicier à Dornes, a trouvé sur son comptoir, un portemonnaie contenant une petite somme et le tient à la disposition du propriétaire.

Accident de travail. — Le 11 juillet, vers neuf heures, M. Lasseur Jean, agriculteur à la Maillerie, appointait un pieu lorsque, par suite d'un faux mouvement, il se blessa fortement à la main gauche avec la hache dont il se servait. M. le docteur Palazy, appelé à lui donner des soins, prévoit une incapacité temporaire de travail de trois semaines, sauf complication possible.

MOULINS-ENGILBERT

Etat civil du mois de juin :

Naissances. — Albert Rault, au Buisson-du-Roy ; — Hélène Simonin, au Pavillon ; — Geneviève Cantin, place Boucaumont.

Décès. — Georges Poitrimal, 3 mois, assisté de la Seine ; — Sophie Bas, épouse de M. Joseph Berger, 59 ans, route d'Autun. — Marcel Bourgeois, 1 an, Fontaine-au-Chats.

SAINT-OUEN

BLESSÉ PAR SON MOTEUR

Dans la soirée de mardi, M. Louis Duperron, propriétaire au Port des Bois était occupé à moudre du grain au concasseur, lorsqu'en voulant graisser le moteur en marche, il fut happé par la clavette de serrage du volant à la jambe de son pantalon, fut déshabillé et projeté contre le mur après avoir été projeté par l'arbre du volant.

Relevé sans connaissance, il fut transporté chez lui avec la tête horriblement tuméfiée et de multiples contusions sur tout le corps.

NEVERS

CREATION D'UNE NOUVELLE FÊTE

Une fête, organisée par les commerçants du faubourg de Paris, aura lieu cette année le 13 et 15 août.

Messieurs les forains sont priés pour tous renseignements de s'adresser café Villeneuve, faubourg de Paris, n° 11. *Les Commerçants.*

Etat-civil :

Naissance. — Lucien Etienne, rue de Paris, 1.

Publications de mariages. — Lucien Auclair, rue de Nemours 6, et Marie Chambenoit, à Saint-Angel (Allier) ; — Emile Chamouard, rue Louis-Vicat 6, et Jeanne Gouy, à Saint-Cloud, (Seine-et-Oise).

Epaves. — Réclamer à : M. Fournier, 20, rue du Pont-Ciseau, un parapluie ; — M. Pichot, débitant, 1, rue Jean-Gautherin, un parapluie ; au bureau de police, deux paires de gants, un bonnet de caoutchouc pour le bain, un trousseau de clés, une petite somme en coupures.

14, place Guy-Coquille, NEVERS
BOIZOT
Maroquinerie fine
Cannes -:- ARTICLES de VOYAGE -:- Parapluies

MANBY DE PARIS
Tailleur-Couturier
Maison à VICHY ouverte t. l'année

On peut voir et essayer
La 10 HP Peugeot
DERNIER MODELE
Au Garage MIAS, rue de Vertpré, à Nevers, Téléphone 2-73.
Livraison immédiate
Location de voitures fermées et découvertes
Réparations soignées

KINA LILLET

ALLIER

Une auto capote près de Garnat-sur-Engièvre

Un tué, un blessé

Moulins, 14 juillet (de notre correspondant particulier, par téléphone). — M. Subra, bijoutier, se rendait en automobile de Moulins à Bourbon-Lancy, en compagnie de M. Gros, de Montluçon et de M. Marciau, a été victime d'un capotage près de Garnat-sur-Engièvre.

M. Gros, relevé quelques instants plus tard, avait cessé de vivre.

M. Marciau, grièvement blessé, a dû être transporté à l'hôpital.

MOULINS

LE MONUMENT AUX MORTS

Les demandes de souscription seront recueillies cette semaine par les délégués du Comité :

Secteur 4. — Rue d'Allier (partie) et rue d'Enghien, M. Charron ; place aux Foires, M. Bijon ; cours de Bercy, Lycée et cours de Bercy Rivière M. Belain ; rue des Bouchers, M. Mantoue.

AU PALAIS

Les vacances judiciaires sont fixées du 1ᵉʳ août au 2 octobre.

Les audiences de vacation se tiendront les 11 et 25 août, les 8 et 22 septembre.

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN

Samedi soir, vers 18 heures, le bruit se répandait sur la levée de l'Allier qu'un enfant d'une douzaine d'années venait de se noyer à proximité du pont du Chemin de fer.

Les promeneurs s'attroupèrent et les conversations d'aller leur train... jusqu'au moment où l'on apprit que la nouvelle était heureusement fausse. Elle avait été lancée par des gamins facétieux qui feront bien de ne pas renouveler semblable farce. Autrement il pourrait leur en cuir.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mme Chavroche, 70, avenue d'Orvillers, un col d'enfant ; par M. Rabillard, à l'école de gendarmerie, une broche ; par M. Hérodet, aux Nouvelles Galeries, un billet de banque ; par M. Bourd, agent de police, un parapluie.

Etat-civil :

Naissances. — Maurice Bujon ; — Denis Charbonnier ; — Gilbert Cantat ; — Simonne Planat ; — Antoine Gobet.

Mariages. — Jean Lancournet, à Saint-Germain-les-Bains (Haute-Savoie), et Emilienne Perrin ; — Ernest Plore, à Yzeure, et Anne Chabot ; — Henri Marion, et Marcelle Vernois.

Décès. — Louis Watelet, 84 ans ; — Mélanie Foury, 76 ans, veuve Danthony ; — Louise Ricot, 21 ans ; — Fouliard (mort-né) ; — Odette Crépin, 1 jour ; — Raymond Bottier, 1 mois ; — Anne Ragon, 73 ans, épouse Bassot ; — François Terrasse, 91 ans.

VICHY

M. Giolitti, homme d'État italien est arrivé hier à Vichy

M. Giolitti, ex-président du Conseil italien qui avait quitté Turin le 13 juillet pour se rendre à Vichy, est arrivé jeudi soir dans notre ville et est descendu à l'hôtel des Ambassadeurs.

Les autorités locales non prévenues de son arrivée n'ont pu aller le saluer à la gare.

SPECTACLES ET CONCERTS

Grand Casino. — Au théâtre à 8 heures précises, Lohengrin, opéra en 3 actes et 4 tableaux de Richard Wagner, traduction française de Charles Nuitter. Concerts d'orchestre, à 9 heures, kiosque de l'Hôpital ; à 4 heures, kiosque du Parc ; à 8 h. 30, sous la Verandah.

Casino des Fleurs. — A 1 h. 30 de l'après-midi matinée au Jardin : le Jour et la Nuit, opérette en 3 actes de Ch. Lecoq ; à 8 h. 30, au Jardin, Maurice and May. Mon oncle Barbasson Raphaël ; à 8 h. 30 au théâtre, Mon Bébé.

Nouveau Casino. — Simone est comme ça..., comédie en 3 actes de Yves Miraude et Madis ; à partir du 18 juillet La Part du feu, de MM. Mouezyton et Nancey.

Casino Jardin de Vichy. — Music-hall.

Hostellerie du Bon vieux temps. — La revue de chez Dambrine. Les chansonniers.

Nouveau cirque. — Ménagerie, attractions.

CHRONIQUE THEATRALE

La seconde représentation des Troyens à Carthage s'est donnée devant une salle à moitié vide Malgré quelques longueurs, cette œuvre, telle qu'elle est présentée, offre pourtant en dehors de tout intérêt purement musical, un intérêt scénique intense tant par l'action que par le déploiement de mise en scène qu'elle exige. On comprend donc mal le peu d'empressement que met le public à venir applaudir une conception d'un des plus pur génie musical français surtout quand il a pour interprètes des chanteurs de valeur peu commune d'un Sullivan et d'une Louise Mancini.

Nous espérons que malgré tout le Grand Casino maintiendra au programme et imposera à l'attention des spectateurs cette partition dont il serait pénible à penser que ses meilleurs beautés resteraient l'apanage d'une élite.

Pharmacie de garde. — Nuit du 15 au 16 : M. Monnot, rue Burnol ; du 16 au 17, M. Ollivier, place de la République.

AVIS IMPORTANT
Pour votre séjour à VICHY, descendez au SPLENDID HOTEL, sur les Parcs, face au Casino, vous y trouverez le maximum de confort avec le minimum de prix.

M. Peyronnet, Ministre du Travail préside à Montluçon la distribution des prix au Lycée municipal

Cette solennité revêtait cette année un caractère exceptionnel, en raison de la présence de M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, ancien élève de cet établissement.

Accompagné de M. Sabatier, son chef de cabinet, de MM. Moisson, préfet de l'Allier ; Robert Abard, sous-préfet de Montluçon ; Beaumont, sénateur ; Lamoureux, député.

Le ministre arrive sur le perron du théâtre où a lieu la distribution. A 9 heures, une charmante fillette lui débite un compliment de bienvenu auquel M. Albert Peyronnet, d'une façon toute paternelle, cependant, qu'il remercie pour la superbe gerbe qui lui est offerte par Mlle Foucher et Mlle Lesage.

Précédé du proviseur et du censeur, le cortège officiel se rend au foyer où sont groupées toutes les notabilités civiles et militaires de Montluçon, invitées pour la circonstance et qui sont venues saluer le ministre au milieu des professeurs formant un groupe compact.

Le proviseur, M. Foucher, souhaite la bienvenue à M. Albert Peyronnet, auquel il tient à rappeler les droits qu'il a à être parmi nous aujourd'hui. Le ministre répond par quelques mots d'improvisation fort heureuses, puis il salue toutes les personnes présentes, disant à chacune un mot aimable.

Le cortège se forme et se rend dans la salle du théâtre, tandis que la Philharmonie joue la « Marseillaise ».

Comme il préside la cérémonie, M. Albert Peyronnet donne la parole à M. Bridoux, professeur de philosophie pour le discours d'usage.

Après l'exécution d'un morceau de musique, le ministre prononce une longue allocution qui est très applaudie.

Après la proclamation des succès remportés aux examens par les élèves et la lecture du palmarès, entrecoupé de morceau du répertoire de la Philharmonique, les invités se rendent au Café Riche où le Comité de l'Association des Anciens Elèves offrait le champagne en l'honneur de son hôte de marque.

M. Ch. Jannin, président de l'Association, auquel répond avec une parfaite bonhommie, M. Peyronnet, pour dire combien il est heureux de se trouver à Montluçon, une ville qu'il aime tant, prononce un toast.

MONTLUÇON

UN MAUVAIS CAMARADE

Le 4 juillet 1922, le jeune Chalmet Gustave, 16 ans, domestique dans une ferme à Nantigny, commune du Brethon, recevait la visite d'un jeune homme qui avait travaillé dans la même ferme que lui. Le visiteur était un nommé Bacon Pierre, âgé de 19 ans, qui demanda à son ami de bien vouloir lui prêter sa bicyclette qu'il promettait de lui ramener quelques heures plus tard Mais les jours s'écoulèrent et ni le vélo ni l'emprunteur ne revinrent.

Las d'attendre, Chamet a déposé une plainte qui a amené l'ouverture d'une enquête. Celle-ci a permis de retrouver le vélo qui a été vendu par Bacon à un négociant de Vallon qui lui a payé la somme de 230 francs.

Quant au voleur il court toujours.

Etat-civil :

Naissance. — Suzanne Petitjean.

La médaille militaire. — La médaille militaire à titre posthume accordée aux militaires dont les noms suivent, ont été remises aux familles de ces vaillants défenseurs de la patrie par les soins de la gendarmerie.

Ce sont : Jacques-Ferdinand Henri, soldat au 121ᵉ régiment d'infanterie, dont la famille habite, 24, faubourg de la Gironde ; Léonard Rateau, soldat au 404ᵉ régiment d'infanterie, dont la famille demeure, 42, rue de Paris.

Ces deux soldats ont en outre été honorés de la croix de guerre avec étoile de bronze.

Sergent-major Bluisseau Pierre, du 114ᵉ régiment d'infanterie, qui obtient en outre la croix de guerre avec étoile d'argent, dont la famille habite, 19, rue Lakanal.

Doucet Etienne-Marcel, soldat au 79ᵉ régiment d'infanterie, dont la famille demeure, 70, avenue de Néris, qui a obtenu en outre la croix de guerre avec étoile de bronze.

Caporal Labarre Victor-Gilbert, du 12ᵉ bataillon de chasseurs à pied dont les parents habitent à Saint-Angel.

Les accidents du travail. — M. Vernade Paul, 24 ans, ouvrier à l'usine Dunlop, demeurant à Beaumont, commune de Domérat, s'est laissé prendre dans une pièce de toile et s'est foulé le pied droit. 8 jours d'incapacité de travail.

— Mme Courroux Marie, 33 ans, ouvrière à l'usine Dunlop, habitant rue de la République, a été blessée à la lèvre supérieure en roulant une carcasse. 8 jours d'incapacité de travail.

— M. Gerteaux Jean-Louis, 49 ans, modeleur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, demeurant à Désertines, s'est fait couper l'extrémité de l'annulaire et de l'auriculaire gauches à une dégauchisseuse, 30 jours d'incapacité de travail.

LURCY-LEVY

BLESSÉ EN SONNANT LA MESSE

Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences est arrivé à M. Masseret, sacristain.

En sonnant la messe de huit heures, alors que la cloche allait à toute volée, la pièce de bois par où passe la corde, se détachait de la voûte du clocher, et vint tomber sur le côté gauche de la figure de M. Masseret, qui a été fortement blessé à la tempe, à l'œil et a eu le côté gauche de la figure très contusionnés

Le curé a immédiatement fait prévenir le docteur Virmont, qui lui a donné les premiers soins et a prescrit un repos d'une quinzaine de jours.

On trouve « PARIS-CENTRE » :

A NEVERS, à l'épicerie de Madame BOUCHARD, rue de Mouësse.

— 39 —

FEUILLETON de PARIS-CENTRE

MIRKA la Bohémienne

par Henri GERMAIN

◆

DEUXIEME PARTIE

I. — OU MATHILDE DESESPERE

(*Suite*)

Notre maîtresse m'a envoyée vous attendre exprès vous le faire savoir.

— Eh bien ! dites vite.

— Monsieur Dalbret est à la ferme.

— Mon père, rentré ? s'écria Mathilde en s'arrêtant stupéfaite et soudain inquiète.

Mais je le croyais en voyage ?...

— Eh bien ! y paraît que non, mademoiselle, puisque Monsieur est arrivé vers six heures.

Il a même demandé à notre maîtresse ousque vous étiez.

— Qu'a répondu ma tante ?

— Madame a dit comme ça à M. Dalbret que vous étiez allée à Essômes voir votre maison.

Alors Monsieur a paru furieux, il a attrapé notre maîtresse, en lui disant qu'elle n'était pas seulement capable de vous surveiller en son absence.

Bref, il était dans une colère terrible.

Alors, notre maîtresse m'a dit comme ça, en cachette, de venir vous prévenir, pour que vous preniez quasiment vos précautions.

— Bien, je vous remercie, Marie, fit seulement Mathilde Dalbret, préoccupée.

Depuis quelques minutes déjà, elle n'écoutait plus le bavardage de la servante.

Elle pensait à ce qui allait se passer entre elle et son père.

Et, d'avance, elle tendait sa volonté pour la résistance.

Mais comment Dalbret était-il à Dormans, puisqu'il devait partir pour Lyon, dans la matinée même ?

Il n'avait pourtant point menti, la veille, en annonçant son voyage.

Mais il avait compté sans l'inexactitude et la légèreté de son jeune directeur, Gaston de Claiville.

En arrivant le matin, vers huit heures et demie, rue Taitbout, au siège de la banque. Dalbret s'était d'abord étonné de ne point y trouver M. de Clairville, ainsi qu'il était convenu.

Cependant, il attendit, patiemment d'abord, durant quelques instants, s'imaginant que le jeune homme allait arriver d'une minute à l'autre.

Mais le temps s'écoulait, les employés avaient pris possession de leurs bureaux ou de leurs guichets ; les clients entraient et sortaient et M. de Clairville ne paraissait point.

Dépité par ce contretemps, Fernand Dalbret qui, jusqu'alors, avait conservé sa tenue de voyage, pénétra dans le cabinet directorial, se débarrassa de ses vêtements et se mit à dépouiller le courrier.

trois coups frappés discrètement à la porte lui firent crier, sans lever la tête, le mot habituel :

— Entrez !

Une accorte femme de chambre, à l'air malicieux, pénétra dans la pièce, avec un froufroutement de jupons soyeux.

—Vous êtes bien M. Dalbret ? demanda-t-elle d'une voix bien assurée.

— Oui, mademoiselle.

— Alors, voici une lettre pour vous.

J'attends la réponse.

— Bien, asseyez-vous.

Et Dalbret, ayant décacheté de suite l'enveloppe très parfumée, lut ce qui suit :

« Mon cher Dalbret,

« Excusez-moi, notre voyage est impossi-
« ble aujourd'hui ,par suite du fâcheux
« incident, tout à fait imprévu, qui m'ar-
« rive.

« J'ai pris hier soir une culotte formida-
« ble au Cercle.

« Trente mille francs de perte que j'ai dû
« emprunter sur parole à M. de Moraines.
« Il me faut rembourser cette somme au-
« jourd'hui, avant midi, car M. de Morai-
« nes est un homme qui ne plaisante pas
« en matière d'honneur et d'argent.

« Pour essayer de me consoler en m'é-
« tourdissant, j'ai vidé quelques coupes de
« champagne et suis allé demander asile,
« ce matin, à la belle Liane de Friedland.

« J'y suis encore à l'heure actuelle, rete-
« nu au lit par une migraine violente.

« Quelle guigne ,n'est-ce pas ?...

« Ayez l'obligeance de remettre au por-
« teur, qui est une femme de confiance,
« trente billets bleus, de façon que je puis-
« se me libérer sans retard.

« Vous porterez cette somme à mon dé-
« bit, sans trop m'en vouloir ; c'est la dé-
« veine qui est cause de tout.

« Je vous verrai tantôt et nous fixerons
« la date prochaine de notre voyage à
« Lyon.

« Bien à vous.

« Gaston de Clairville. »

A mesure que Dalbret lisait cette lettre, son front s'assombrissait, ses sourcils se fronçaient sous l'empire d'un mécontentement violent.

Cependant, il s'abstint de toute réflexion en présence de la femme de chambre.

— Vous savez ce que vous devez rapporter ? lui demanda-t-il seulement, en relevant la tête et en la regardant droit dans les yeux.

— Oui, monsieur, trente mille balles pour le petit chérubin de madame.

— Joli chérubin !... imbécile plutôt ! murmura tout bas Dalbret.

Il poursuivit plus haut :

— Vous avez un portefeuille ?

— Oui, monsieur.

Oh ! vous savez, quand il s'agit de galette, nous pensons à tout, nous autres femmes !

— C'est bien, je vais vous remettre la somme.

Puis Dalbret ouvrit son coffre-fort, y prit trois liasses de billets de mille francs, les compta soigneusement et les remit à l'audacieuse camériste, avec un geste de contrariété non dissimulée.

— C'est comme ça qu'on ruine une maison, ne put-il s'empêcher de maugréer.

— Bast ! riposta la femme de chambre, le malheur des uns fait le bonheur des autres.

Si votre patron se ruine, madame s'enrichit ; il y a compensation.

Et puis, vous savez, entre nous, mon vieux, l'argent est plus nécessaire à madame qu'à monsieur.

— Pourquoi donc ?

— Parce que Mme Liane de Friedland — Julie Durand de son vrai nom — est une jolie fille, une belle créature à qui la toilette et les bijoux vont très bien, et qui ne pourrait pas s'en passer.

Tandis que votre patron ressemble un peu à un ouistiti en vacances.

Il est vilain, mal bâti, et gringalet à tomber d'un seul coup le nez par terre quand il fait du vent !

— Certes, il n'est pas très robuste, approuva gaiement Dalbret, amusé malgré son ennui par les facéties de la caméristе.

Maintenant, reprit-il plus sérieux, partez, mon enfant, et surtout ne vous faites pas voler en route.

— Pas de danger, mon cher, j'ai ma voiture à la porte.

— Votre voiture ?

— Parbleu, un sapin à l'heure, au compte du gringalet.

A revoir, monsieur, au plaisir.

Et légère, gracieuse même, l'impertinente femme de chambre disparut, laissant Dalbret songeur.

— Un ouistiti, fit-il tout haut, c'est un peu vrai.

Certes, si je réussis à lui faire épouser Mathilde, la chère enfant ne pourra pas s'imaginer voir Apollon ou Antinoüs.

Mais qu'importe, en pareil cas, le mari n'est rien ; la fortune et le titre sont tout.

Après comme après.

D'ailleurs, le divorce n'a pas été inventé pour les nègres !...

Au surplus, pour certaines femmes de notre époque, l'homme le plus laid devient très beau lorsque l'or le fait reluire sur toutes les coutures.

On doit même l'aimer à la longue, parce qu'il a ce qu'on pourrait nommer un cœur d'or !

A cette dernière réflexion, Dalbret sourit un instant, satisfait de son mauvais jeu de mots.

Mais il redevint soucieux en ajoutant :

— C'est égal, si le gringalet y allait souvent de ce train-là, mes combinaisons seraient vite compromises.

Il faut à tout prix enrayer les folies de cet incorrigible serin !

Et pour cela, le meilleur moyen, c'est de le marier au plus vite, de presser Mathilde de la décider, en un mot, à mettre la main sur cette fortune.

J'aurai ce soir un entretien définitif avec elle.

Cette résolution prise, Dalbret revint aux affaires ; il continua de dépouiller le courrier d'un air rasséréné.

Après le déjeuner, Gaston de Clairville vint à la banque.

Il avait l'air fatigué, et même penaud, comme s'il s'attendait à de justes remontrances, autorisées en somme par l'âge et la situation de Dalbret.

Mais celui-ci lui en fit peu.

Il lui représenta seulement que s'il était en possession légitime d'une jolie femme, il n'aurait pas besoin d'aller échouer chez une Liane de Friedland, dont les paroles de consolation devaient coûter fort cher.

Puis les deux hommes résolurent, d'un commun accord, d'accomplir leur voyage à Lyon la semaine suivante.

Ensuite Dalbret, prenant sa revanche, prétexte de quelques courses urgentes pour partir laissant Gaston de Clairville aux ennuis de la paperasserie.

C'est ainsi qu'il put rentrer à Dormans deux heures plus tôt que de coutume et constater l'absence anormale de sa fille.

Lorsque celle-ci pénétra enfin dans la salle à manger de la ferme, accompagnée de la servante, elle vit son père debout près de la cheminée.

Dalbret se tenait appuyé à la hotte, les bras croisés sur la poitrine, les lèvres serrées, le regard luisant de colère.

Près de lui, l'excellente Mme Duval était assise sur une chaise basse.

Elle tournait le dos à son beau-frère, avec une affectation non déguisée.

— Ah ! te voilà ? cria Dalbret dès qu'il vit paraître sa fille ; d'où viens-tu donc ?

— De Paris, mon père, repartit la jeune fille.

Le ton tranquille, assuré même dont ces simples mots étaient prononcés, déchaîna subitement la fureur de Dalbret.

— Ah ! tu viens de Paris, s'écria-t-il en faisant un pas vers Mathilde, tu oses l'avouer ?

Parbleu, je savais bien qu'on m'avait menti, en me disant que tu étais allée à Essômes.

Toutes les femmes mentent d'ailleurs !

— Dites donc, Dalbret, ménagez vos expressions, s'il vous plaît, fit simplement la fermière, en se levant.

N'oubliez pas que vous êtes ici chez moi.

— Mon père, ajouta Mathilde, ma tante n'a pas menti.

Je lui avais dit, en effet, que je me rendais à Essômes pour éviter ses remontrances possibles.

Mais j'avais l'intention bien arrêtée d'aller jusqu'à Paris et je m'y suis rendue.

— N'est-ce pas encore un mensonge ? riposta Dalbret.

N'aviez-vous pas concerté ce voyage ensemble ?

— Et quand ça serait ? fit hautement la fermière.

— Ah ! vous avouez ?

— Rien du tout ; mais vos façons me déplaisent, je vous l'ai déjà dit.

— Et qu'allais-tu faire, s'il te plaît, dans ce Paris que tu prétends haïr ? poursuivit Dalbret en s'adressant directement à sa fille.

Celle-ci demeura muette, hésitant à dire toute la vérité.

(*A suivre*)

SAONE-&-LOIRE

Martin Vachez dit « Tatou » repris de justice est arrêté au Creusot pour vol avec effraction

Le Creusot, 14 juillet. (De notre correspondant particulier). — Tous nos lecteurs se souviennent des exploits légendaires au Creusot et même dans la région, de Martin Vachez, dit Tatou, 46 ans, sans profession bien déterminée, domicilié dans notre ville, quartier du Guide.

Il y a de cela une vingtaine de mois, il fut surpris, costumé en femme, en flagrant délit de vol rue Saint-Claude et condamné alors à une année d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Autun. Il purgea sa peine à la maison d'arrêt de cette ville et revint au Creusot où habite sa femme et ses huit enfants. On avait pour ainsi dire plus entendu parler de lui.

Néanmoins, Vachez ne se livrait à aucun travail, n'ayant rien abdiqué de ses idées de détraqué et de sa passion du vol. Activement surveillé par la police, il ne devait pas tarder cette fois, de retomber entre les mains de la justice. Voici dans quelles circonstances le fameux Tatou vient à nouveau d'être appréhendé :

Les époux B..., qui habitent rue du Maréchal Pétain, ont un bébé de quelques mois qui les tient souvent en éveil. La nuit dernière, Mme B... entendant un bruit insolite dans son appartement, ouvrit les yeux. La lueur d'une lampe de poche électrique que tenait un individu, d'assez petite taille, tête nue, éclairait la pièce. Conservant tout son sang-froid, la maman ne cria point et dévisagea l'intrus. Celui-ci se voyant soudain découvert, éteignit sa lampe et prit la fuite en passant par la porte de la cuisine qu'il avait dû ouvrir en utilisant une fausse clé ou un passe-partout. Cependant Mme B... réveillait en hâte son mari ; mais le cambrioleur était déjà loin et il ne fallait plus songer à le poursuivre. Le nocturne visiteur avait eu le temps de soustraire sur l'étagère d'un meuble, un portemonnaie renfermant une quarantaine de francs.

Mme B... déposait plainte à la police dans la matinée, fournissant, sur l'auteur du délit, un signalement aussi précis que possible. Ce signalement était des plus précieux ; les recherches de la police aboutirent peu après à l'arrestation de Martin-Vachez.

Ce dernier mis aussitôt en présence de Mme B... fut reconnu sans la moindre hésitation. Mais Vachez n'est pas l'homme qui se laisse facilement démonter, et il persista néanmoins à nier les faits qui l'accablent, prétendant ne pas être sorti ce soir-là de son domicile. A ce sujet des témoins dignes de foi, l'ont rencontré en ville dans la nuit et il a été vu sortant de chez lui après 21 heures et n'y rentrant que sur le matin. Le vol a été commis chez les époux B..., à 1 heure du matin.

Vachez a été remis entre les mains de la gendarmerie et transféré à Autun, à la disposition du Procureur de la République.

AUTUN

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

— José Hernandez, sujet espagnol, 29 ans, manœuvre au service des eaux, force et lumière des usines Schneider, demeurant à Montchanin-les-Mines, 3 mois de prison avec sursis pour tentative de vol commise le 23 juin 1922, au cantonnement portugais de la rue de la gare, au Creusot.

Mort subite. — M. Diana, un vieillard de 80 ans, venait de prendre son repas du soir, lorsqu'il s'affaissa subitement. Ses enfants accourus eurent beau lui prodiguer les soins les plus empressés, la mort avait fait son œuvre.

Succès scolaire. — M Louis Martin, ancien élève du Collège d'Autun, fils de M. Martin, professeur, vient d'être déclaré admissible aux examens d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Il est également admissible à l'Ecole normale supérieure.

Licence ès-sciences. — Mlle Denise Montagnon fille de M. Montagnon, avocat, vient de passer avec succès sa licence ès-sciences devant la faculté de Lyon.

Pharmacie. — Les pharmacies seront fermées samedi 15 juillet, mais ouvriront lundi à 8 heures.

La pharmacie Bapteste, place du Champ de Mars, assurera le service le samedi 15, jusqu'à midi.

Du samedi midi au lundi matin, la pharmacie Bouvet, rue aux Cordiers.

YONNE

AVALLON

UNE AUTO CULBUTE UNE BARAQUE

M. Vittoz, peintre à Avallon voulant éviter des enfants qui jouaient sur la route de Cousin la Roche a violemment heurté de son auto une baraque foraine appartenant à Mme Hardy Alexandrine, demeurant à Corbigny (Nièvre). Les dommages sont évalués à quelques centaines de francs.

PONT-SUR-YONNE

QUATRE CONSEILLERS MUNICIPAUX DEMISSIONNENT

A la suite de l'élection de M. Banry, comme maire, MM. Rouif, Loyer, Prudhomme et Grisard ont donné leur démission de conseillers municipaux.

UN NOUVEAU MAIRE

M. Pierre Baury a été élu maire par 11 voix contre 3 à M. Rouif, maire démissionnaire et conseiller général du canton.

VEZELAY

Le pèlerinage de Sainte-Madeleine. — Le samedi 22 juillet prochain aura lieu le pèlerinage traditionnel de Sainte-Madeleine. A 10 heures à la basilique grand'messe en présence de Mgr Chesnelong, archevêque de Sens et Mgr Tissier, évêque de Chalons. Sermon par le R. P. Bessières, prédicateur du triduum.

A 4 heures, vêpres, sermon par Mgr Tissier. Après les vêpres procession des reliques de Ste-Madeleine dans les rues de la ville et salut du T. S. Sacrements.

Les SPORTS

Challenge Meilheurat

MOULINS

(136 KILOMETRES EN 50 TOURS)

1er Narcy-Deschamps, de Bourges (69 points), 500 fr. ; 2e Laurent-Cognet, du Creusot, 42 points ; 3e Reby-Testonvigne, de Moulins ; 4e Dedion-Garby, de Saint-Amand.

LE CYCLISME DANS LE CENTRE

Trophée des provinces « Wonder »

C'est demain que s'élanceront nos jeunes espoirs cyclistes à la conquête du superbe « Trophée » offert par la maison Ravat, de Saint-Etienne.

Les engagements nombreux nous font prévoir du très joli sport et la lutte sera intéressante.

Le départ sera donné par M. Hugon, maire de Nevers, route de Lyon, à 11 h. 30 précises.

La remise des dossards aura lieu à partir de 10 heures au Café des Promenades. L'arrivée sera jugée rue Thiers (près le Café du Parc), vers 16 heures environ.

S'adresser pour tous renseignements à M. Martin, 20, rue des Récollets, Nevers. Licence nationale exigée.

Le golf à Vichy

Le mois prochain s'ouvrira du 7 au 13 août une grande semaine de golf. En voici le programme :

7 août, lundi : Medal play pour dames et messieurs. (Coupe offerte par le Syndicat d'initiative).

8 août, mardi : Médal play pour messieurs (prix offert par l'Hôtel du Parc).

9 août, mercredi : Medal play pour dames (prix offert par MM. Mappin et Welt).

10 août, jeudi: Bogey competition pour dames et messieurs. (Prix offert par l'Hôtel des Ambassadeurs).

11 août, vendredi : matin, match professionnel ; soir, approach putting pour dames et messieurs. (Prix offert par la maison Ulysse).

12 août, samedi : Coupe du Grand Casino, pour dames et messieurs.

12 août dimanche : Concours au drapeau pour dames et messieurs. (Prix offert par le Bon Marché).

RESULTATS DU MATCH DE GOLF

Voici les résultats du match (scratch), du 11 juillet. Prix offert par M. A.-C. Kingsland.

Major Langton 29 ; M. Kingsland, 82 ; M. Bournet 82 ; Major Simons, 83 ; M. Garcia 83 ; Commandant Walsh ; M. Egerton 92 ; Mlle Durand-Fardel 93 ; Mlle Ochs 107 ; Mlle Garcia.

LES TRITONS NIVERNAIS

(Groupe Lagier)

Le Comité de la Société des Tritons Nivernais informe le public que la grande fête nautique qui devait avoir lieu, le 23 juillet est reportée au 30 courant, et qu'indépendamment des challenges civil et des Sociétés du Centre, il y aura un grand concours de plongeons entre toutes les sociétés présentes.

Les as de la joute de la Société des « Jouteurs du Bassin de Roanne », dont la réputation n'est plus à faire, viendront nous faire des exhibitions que le public nivernais saura apprécier.

De nombreux prix seront distribués aux militaires ainsi qu'aux membres des sociétés qui prendront part aux différentes épreuves.

Le 23 juillet prochain, la société prend part à la fête concours de Montluçon. A ce concours, les « Tritons » feront tous leurs efforts pour en sortir victorieux et conserver la sympathie que la population nivernaise leur a toujours témoignée.

CLUB NAUTIQUE CREUSOTIN

Création d'une Section féminine

Le Comité du Club Nautique Creusotin a l'intention d'organiser une section féminine de natation. Le sport féminin, prenant de plus en plus de l'extension dans toutes ses branches, les creusotines, à l'instar des lyonnaises, des parisiennes, etc., adhéreront certainement nombreuses à cette nouvelle formation.

Cette section sera dirigée exclusivement par des moniteurs féminins, recrutés parmi les meilleures ondines. Une piscine sera mise à la disposition de la section.

Sportives, adressez vos adhésions et vos demandes de renseignements au siège du Club Nautique Creusotin, rue de la Chaise, 26 (section féminine).

PACTOLE ET RAQUET VAINQUEURS DU RALLYE-BALLON DE NEVERS

Comme le capitaine Colas l'avait laissé prévoir au représentant de « Paris-Centre » le ballon parti hier soir du Pré Fleuri ne put, à cause du vent atterrir pour marquer la fin du Rallye-Ballon Cycliste.

Les aéronautes marquèrent l'endroit où ils se proposaient d'arrerrir, pa un oriflamme tricolore lancée du ballon, sur le village de Lurcy-le-Bourg.

Voici le classement de l'épreuve cycliste du Rallye-Ballon :

1ers ex-æquo : Pactole et Raquet.
2es ex-æquo : Rolland et Jamet.
3e Lavallée.

Paris-Montceau-les-Mines s'est disputée hier

FRANCIS PÉLISSIER SE CLASSE PREMIER

Ce matin, à 3 h. 07, au lieu dit La Vache Noire, sur la route d'Orléans, a été donné le départ de la course cycliste Paris-Montceau-les-Mines.

Les opérations de pointage se sont déroulées de 1 h. 30 à 2 h. 30, place Denfert-Rochereau. Sutter a signé le premier.

Trente-cinq coureurs prirent le départ. Parmi les abstentionnistes, notons : Goethals, Mottiat, Grassin, Mentelet, Chenest, etc.

A AUTUN

Autun, 14 juillet (par téléphone, de notre correspondant particulier). — La course Montceau avait attiré au contrôle d'Autun, près de 2.000 personnes.

Le premier coureur, Sutter, arrive à 2 heures 11, bientôt suivi de Alfred Lelioux, Henri Pélissier, Francis Pélissier, Reboul, Detreil, Brunier, Huot, Notter, Dhers, Reymond, Colboc, Girard, Curtel, Humbert, Rodhe. Viennent Martin, régional, suivi de Maillard, de Igornay, Henri Martin et Rousseau.

A signaler un service d'ordre très défectueux qui aurait pu amener de graves accidents.

AU CREUSOT

Le Creusot, 14 juillet. — La course Paris-Montceau a obtenu un gros succès à son passage au Creusot, où les premiers sont arrivés à l'horaire prévu.

La course s'est jouée entre Autun-Le Creusot, avant Saint-Emiland où Francis Pélissier après plusieurs tentatives réussit à lâcher le peloton de tête et à se sauver à toutes jambes à l'allure de plus de 40 à l'heure. Il est arrivé au Creusot à 15 h. 17, avec 10 minutes d'avance sur Henri Pélissier, son frère, qui précédait un peloton composé de Létreil, Lacquehay, Sutter et Dejonghe qui passent à 15 h. 26.

Viennent ensuite : Huot, Reymond et Dhers.

La victoire de Francis Pélissier paraissait alors nettement acquise, le champion de France, sur route, qui paraissait d'ailleurs très frais, fut très acclamé par les milliers de spectateurs qui se pressaient sur le parcours de la traversée de notre ville.

L'ARRIVÉE

Montceau-les-Mines, 14 juillet (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Francis Pélissier, après une belle course, arrive seul au contrôle. Il est acclamé par la population montcellienne massée à l'arrivée.

Classement : 1er Francis Pélisiser, à 4 h. 10 ; 2e Reboul ; 3e Henri Pélissier ; 4e Lacquehaye ; 5e Dejonghe ; 6e Decreille, ensemble à 4 h. 25 ; 7e Reymond, à 4 h. 30 ; 8e Notter, à 4 h. 30 ; 9e Huot, à 4 h. 31 ; 10e Dhers, à 4 h. 32.

Suter a abandonné après Le Creusot par suite d'un accident survenu à sa machine dont le cadre s'est brisé.

DERNIÈRE HEURE

L'accident de la gare du Nord serait dû à une erreur d'aiguillage

La manœuvre aurait été faite avant le passage complet du train

◆◆◆

Paris, 14 juillet. — De l'enquête ouverte immédiatement après l'accident et destinée à établir les responsabilités, il résulterait que l'accident serait dû à une manœuvre intempestive d'aiguillage.

Le bureau du secrétariat général de la Compagnie, par suite de la Fête nationale, n'est pas ouvert aujourd'hui, mais un haut fonctionnaire de la gare interrogé a bien voulu déclarer que l'accident avait causé de graves perturbations dans la marche des trains.

Paris, 14 juillet. — D'après les derniers résultats de l'enquête sur l'accident du pont des Anges, l'aiguilleur, interrogé, a expliqué qu'il avait manœuvré son aiguille dans la conviction que le train entier était passé alors que la moitié seulement avait franchi le point de croisement.

Paris, 14 juillet. — Le ministère des Travaux publics nous communique la note suivante :

Un accident s'est produit ce soir à 18 h. 6 à environ 400 mètres de la gare du Nord. Un train de banlieue venant de Montsoult a déraillé par suite d'une erreur d'aiguillage sous le pont des Anges. Tandis que la première partie du train poursuivait sa route sur la voie normale, la deuxième partie s'engageait sur une autre voie provoquant une rupture d'attelage. Le dernier vagon du train s'est écrasé contre un pilier du pont. Deux morts et une cinquantaine de blessés, dont un grièvement, ont été retirés des décombres. Deux blessés ont succombé en arrivant à l'hôpital. Dès la nouvelle de l'accident, M. Le Trocquer s'est transporté sur les lieux et a interrogé différents employés du service de l'aiguillage.

L'ETAT DES VICTIMES

Paris, 14 juillet. — Boulevard de La Chapelle, une foule assez nombreuse a stationné durant tous les travaux de déblaiement. Deux personnes ont été tuées dans l'accident, ce sont : M. Alphonse Leleu, 40 ans, mécanicien, demeurant, 16, rue Lapérouse à Pantin, décédé à l'Hôpital Lariboisière, et Mme Mollecourt, demeurant à Gentilly, 11, rue du Parc. Son mari, Auguste Moll, blessé lui-même dans l'accident, a déclaré reconnaître la victime, malgré les blessures qu'elle portait à la face.

Treize autres personnes ont été admises d'urgence à l'Hôpital Lariboisière. Une quinzaine d'autres ont regagné leur domicile après s'être fait panser. Deux aiguilleurs du poste n° 1 ont été gardés à la disposition de M. Escande, commissaire spécial de la gare du Nord.

Le général commandant Saint-Cyr blessé dans un accident d'auto

Versailles, 14 juillet. — La voiture du général Tanant, commandant l'école militaire de Saint-Cyr, passait rue de l'Orangerie à Versailles, vers midi, alors qu'il revenait de Longchamp, lorsque la roue avant se détacha. La voiture versa sur le côté. Le **général Tanant n'a eu que de** légères contusions et a pu regagner Saint-Cyr dans une autre voiture.

L'ATTITUDE DE LA FRANCE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE EST CAUSE DE LA RUPTURE, DECLARE LITVINOFF

La Haye, 14 juillet. — Litvinoff, interviewé par un représentant de l'agence Reuter, a déclaré que ce n'était pas les Russes qui étaient responsables de l'échec de la Conférence, mais, il croit que cet échec est dû au changement d'orientation de la Grande-Bretagne et de la France par suite de la situation actuelle de l'Europe et particulièrement de la situation financière de l'Allemagne.

Litvinoff a démenti catégoriquement que les Russes soient allés à La Haye pour obtenir des crédits que la Russie ne peut se procurer autre part.

Un incendie fait plusieurs millions de dégâts à Gand

Gand, 14 juillet. — Un violent incendie a détruit complètement cette nuit une grande partie d'un important tissage de Weteren. Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. Plus de 1.500 ouvriers devront chômer Deux veilleurs de nuit ont disparu. On suppose qu'ils ont péri dans les flammes.

Le cabinet serbe serait démissionnaire

Londres, 14 juillet. — Suivant un télégramme de Belgrade, publié dans les journaux du soir, le cabinet Pachitch aurait démissionné.

Belgrade, 14 juillet. — Les journaux annoncent que M. Patchich aurait télégraphié hier soir au roi, sa démission. Les motifs de cette décision seraient de graves divergences de vues entre le groupe radical et le groupe démocrate et en particulier l'opposition formelle des radicaux à la candidature de M. Patchich au ministère de l'Intérieur, candidature présentée par les démocrates.

ARRESTATION D'UN ESCROC

Vannes, 14 juillet. — Un ancien directeur du ravitaillement du Morbihan vient d'être arrêté sous l'inculpation de détournements au préjudice de l'Etat.

UN COMMUNIQUE OFFICIEL DE LA COMMISSION NON-RUSSE

La Haye, 14 juillet. — Voici le communiqué officiel de la 2e sous-commission (dettes) de la commission non-russe :

La 2e sous-commission s'est réunie aujourd'hui au Palais de la aPix sous la présidence de M. Alphant.

La sous-commission a décidé à l'unanimité de se rallier à la proposition de Sir Sydney Champman, appuyée par M. Alphant et de faire savoir à la délégation russe qu'elle ne juge pas opportun de continuer, dans l'état actuel de la Conférence de La Haye, ses conversations avec la commission russe.

Sur la proposition de M. Galopin, M. Alphant a été prié de rédiger le rapport sur les travaux de la sous-commission.

Dans toute la France, en Belgique, en Allemagne, nos alliés et nos troupes ont fêté le 14 Juillet

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Lille, 14 juillet. — La ville de Lille a célébré avec beaucoup d'entrain la fête du 14 juillet. Une somme de 50.000 francs avait été prélevée sur les crédits affectés à l'organisation des réjouissances.

A huit heures, ont lieu place de la République la revue des écoles où garçons et fillettes exécutèrent des mouvements d'ensemble très réussis. Après le défilé des enfants, le général Lacapelle passa en revue les troupes de la garnison. Les troupes étaient présentées par le général Grégoire. M. Cameau, secrétaire général de la reconstitution, remplaçait le préfet du Nord, récemment nommé préfet de police.

Après la remise des décorations à de nombreux militaires, les troupes défilèrent devant la tribune officielle. Des concerts et des réjouissances populaires avaient été organisées dans tous les quartiers.

A BEAUVAIS

Beauvais, 14 juillet. — Une imposante cérémonie patriotique s'est déroulée ce matin à Beauvais à l'issue de la revue des troupes de la garnison par le général Girardon. L'inauguration de deux plaques commémoratives a eu lieu à l'hôtel de ville. L'une rappellera aux générations futures que l'unité de commandement a été réalisée le 13 avril 1918, c'est à cette date, en effet, que le maréchal Foch a été investi du commandement de toutes les troupes alliées en présence des représentants des gouvernements américain, britannique et français ; l'autre rappelle aux habitants les bombardements dont Beauvais fut l'objet du 18 avril au 17 juin 1918 à huit reprises différentes par des avions allemands qui jetèrent plus de 200 bombes sur la ville. 35 personnes furent tuées et 38 blessées.

Le préfet, le général, Bgr Lesenne, et toutes les autorités locales étaient présentes à cette cérémonie qui s'est déroulée en présence de la population. Deux discours ont été prononcés par MM. Desgroux, député-maire et Linarès, préfet de l'Oise.

LE MEETING D'AVIATION DE STRASBOURG

Strasbourg, 14 juillet. — Le meeting d'aviation organisé à l'occasion des fêtes du 14 juillet sur le terrain du Polygone de la ville a remporté un magnifique succès d'affluence. Malheureusement, la pluie, au moment où les évolutions des aviateurs avaient commencé, a fait son apparition et est tombée avec violence durant la plus grande partie de l'après-midi. Néanmoins, le programme s'est déroulé en entier et le temps n'a pas empêché les pilotes civils et militaires de se produire.

C'est ainsi que successivement ont évolué les aviateurs Douchy, Cazale, Bajac et Becquet.

Fronval s'est fait une fois de plus admirer dans ses évolutions de haute voltige aérienne ainsi que René Fonck, député des Vosges, qui a exécuté des exhibitions sur un petit appareil de chasse portant son nom. Les pilotes militaires du 2e régiment de chasse de Strasbourg ont émerveillé l'assistance par des démonstrations de vols en groupes de différentes formations. Enfin de réunio, lancée par Fronval, Mlle Graby a effectué une descente en parachute fort réussie.

A BRUXELLES

Bruxelles, 14 juillet. — La Fête nationale française a été fêtée brillamment en Belgique. Partout, à Bruxelles, comme dans les villes de province, nombreuses étaient les maisons particulières et les bâtiments officiels qui avaient arboré les couleurs françaises unies aux couleurs belges. Par une pieuse pensée, dans les cimetières, les tombes françaises on été garnies de fleurs.

LES CHEMINOTS FRANÇAIS SALUENT LES TOMBES DES SOLDATS ALLIÉS TOMBÉS EN BELGIQUE

Bruxelles, 14 juillet. — Le ministre des chemins de fer, M. Neujean, a reçu ce matin une délégation d'agents des réseaux français arrivés à Bruxelles en compagnie de leur reine.

Les cheminots français et leur gracieuse reine se sont ensuite rendus au Tir national où ils ont déposé des fleurs sur le monument élevé à la mémoire des civils français, anglais et belges, fusillés par les Allemands.

Après avoir été reçus à l'ambassade de France par M. de Margerie et le général Serot Almeyras Latour, attaché militaire, les cheminots français se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville où une réception avait été organisée en leur honneur.

Dans les différents cimetières de l'agglomération bruxelloise des tombes françaises avaient été fleuries. Les cheminots français et leur reine groupés autour des reines d'Alsace-Lorraine et de leurs dames d'honneur avaient été accueillis à leur arrivée à Bruxelles par M. Clément Philippe, président des Amitiés françaises de Bruxelles, qui leur souhaita la bienvenue.

UN TELEGRAMME DE M. MILLERAND AU ROI DES BELGES

Brukelles, 14 juillet. — Le roi a reçu du Président de la République le télégramme suivant :

A Sa Majesté le Roi à Bruxelles,

« Je remercie sincèrement Votre Majesté de vouloir bien s'associer ainsi que la Belgique à la célébration de notre fête nationale. En assurant Votre Majesté de mon inaltérable amitié, je lui adresse les vœux chaleureux que je forme au nom de la France pour le bonheur et la prospérité de la noble Belgique ».

Millerand.

A NEW-YORK

New-York, 14 juillet. — La Fête Nationale française a été célébrée avec grand éclat. M. Liebert, consul général, a reçu, dans la matinée, la colonie française et les délégués des sociétés syriennes. Le club Army Navy a donné l'après-midi une réception en l'honneur du général Taufflieb, sénateur français. Une grande fête suivie de bal a réuni dans la soirée les vétérans français et alliés de la guerre, plusieurs sociétés françaises alsaciennes et lorraines ainsi que des personnalités marquantes. Les autorités civiles et militaires américaines étaient représentées.

LA REVUE DES TROUPES A COBLENCE

Coblence, 14 juillet. — Le 14 juillet a été célébré à Coblence avec un éclat tout particulier en raison de la présence des troupes françaises qui occupent cette ville depuis le départ d'une grande partie des troupes américaines.

Une revue des troupes françaises a été passée par le général Allen, commandant en chef les forces américaines, accompagné du commandant d'armes français en présence de M. Roussellier, délégué général du haut commissaire de France, remplaçant M. Tirard qui, à la même heure, représente à Mayence le gouvernement dans la revue passée dans cette ville par le général Desgouttes. Les hauts commissaires de Grande-Bretagne et Belgique avaient tenu à assister à cette cérémonie. Les troupes, composées de deux régiments d'infanterie, dont un était arrivé la veille de Haute-Silésie et d'un régiment d'artillerie, ont défilé d'une façon impeccable au milieu d'un grand concours de population.

A MAYENCE

Mayence, 14 juillet. — La Fête nationale a été célébrée dans toutes les garnisons et les territoires occupés par des prises d'armes et des revues.

A Mayence, une revue très brillante a été passée en présence de M. Tirard, haut commissaire de la République, par le général Desgouttes, commandant en chef des armées alliées, le général Harbon, chef d'état-major de l'armée américaine.

Un grand nombre d'officiers alliés et la colonie française de Mayence assistaient à cette solennité militaire.

A l'issue de la revue, M. Tirard a reçu chez le consul de France, M. Bruer, les colonies rfançaises de Mayence et de Wiesbaden.

A BERLIN

Berlin, 14 juillet. — A l'occasion de la Fête nationale, l'ambassadeur de France et Mme Charles Laurent ont reçu ce matin les membres de la colonie française.

A MADRID

Madrid, 14 juillet. — A l'ambassade de France, la réception a été particulièrement nombreuse. Aux remerciements pour le traité de commerce et aux déclarations de loyalisme du représentant de la colonie, l'ambassadeur, dans sa réponse, a fait ressortir la valeur du traité et les avantages considérables qui sont susceptibles de conduire à l'entente économique générale. Il a affirmé la volonté de son gouvernement de soutenir l'union sacrée toujours vivante et d'exiger l'accomplissement des justes réparations fixées par les traités.

LA GUERRE EN IRLANDE

Dublin, 14 juillet. — Les troupes de l'Etat libre irlandais se sont emparées, après un violent combat du château historique de Cappardhouse, dans le comté de Quenns où des forces rebelles s'étaient fortement établies. Il y a eu cinq rebelles tués et quelques blessés.

SPLENDID-HOTEL
Alcide BOUDIN et GUY, directeurs
POUGUES-LES-EAUX
On y mange très bien, tél. 0-03. 10 kilom. de Nevers. Etabl. thermal. Nombreuses attractions.

MARCHÉ LIBRE DE PARIS

Sons. — 39.50 à 40 fr. en fabrication de Corbeil et rayon de Paris, 40.50 à 51 fr. en fabrication parisienne. Les vendeurs d'Alsace tiennent des prix trop élevés pour detenir beaucoup l'attention ; ils demandent, 43 et 44 fr. pour les gros sons, 40 fr pour les sons fins, 55 fr. pour les farines basses. Par contre, il y a des engagements en sons de l'est, traités départ de 38 à 40 fr. en disponible, 40 à 41 fr. en livrable. Les sons fins de l'est se négocient à 35 et 35.50 en livrable. En recoupettes, on tient de 32 à 35 fr. suivant qualité en fabrication parisienne, 35 à 35 fr. en fabrication de Corbeil et région de Paris, en marchandise disponible.

Blés. — Beauce et Orléanais, 78.75 à 79.50 ; Touraine, Poitou, 78.50 à 79.50 ; Anjou, 78 à 78.50 ; Yonne, Côte-d'Or 78 à 80 fr., Sarthe, Mayenne Ille-et-Vilaine 77.75 à 78.25 ; Bourbonnais, Nivernais, Berry, 79 à 79.50 ; Oise, Aisne, Somme, Ardennes, 79 à 80 fr. ; Lorraine, Champagne et Brie, 80 et 81 fr.

Farines. — Fabrication et provenances, de 96 à 100 francs, départ des usines.

EXIGEZ dans les bonnes Maisons
ARQUEBUSE DE BON-SECOURS
Vulnéraire le meilleur
GROS : REVEL, 83, rde Vienne, LYON

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

On cote suivant qualité :

Paille de blé, 110 à 125 ; paille d'avoine, 90 à 105 ; paille de seigle, 110 à 130 ; luzerne, 250 à 280 ; regain, 240 à 270 ; foin, 210 à 250 fr.

Les prix sus-indiqués s'entendent aux 104 bottes de 4 kilos, rendues franco de camionnage et d'octroi, au domicile de l'acheteur dans Paris, pourboire non compris.

Exigez dans tous les Garages
La Nouvelle Démontable
BOUGIE EYQUEM
employée par 80 % des Constructeurs d'Automobiles
M. EYQUEM, 101 à 195, Bd. Pereire, PARIS (17e)

MARCHÉ DES INNOCENTS

Les gros tubercules, jusqu'à 80 francs ; les tubercules moyens et lavés, depuis 60 jusqu'à 70 francs.

De la région parisienne, 45 à 60 francs.

D'Espagne :

1° Royal Kidney ou pommes de terre d'un type analogue,75 à 95 francs.

2° Saucisse rouge, 80 à 95 francs.

D'Italie, 110 à 120 francs, contre 40 à 45 fr.

De Cherbourg, 40 à 45 francs.

De Paimpol, 40 à 45 francs.

Ces prix s'entendent suivant triage, clarté de peau et fraîcheur des tubercules et aussi suivant quantité traitée.

" ANIS PERREIN "
Parce qu'il est le meilleur
TOUJOURS IMITÉ
JAMAIS ÉGALÉ
Agent M. A. THUR, 36, rue de Marzy, NEVERS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 juillet. — Peut-être à la veille de trois jours de chômage, le marché a fait preuve de bonnes dispositions. La fermeté de New-York et de Londres ont contrebalancé les mauvaises nouvelles de La Haye. D'ailleurs cet évènement s'il se produit, paraît être largement escompté par la spéculation et à New-York on serait heureux de voir dissoudre la conférence et on disait même que la fin du régime soviétique en découlerait plus rapidement. En résumé, la tendance a été bonne sur les deux marchés. Les changes sont en nouvelle détente, la livre sterling à 53.80 ; le dollar à 12.12 ; le mark, à 2.90 ; la peseta à 188 1/4 ; le florin hollandais 469 ½ ; le franc suisse à 232 1/4.

Les rentes françaises sont activement négociées, le 3 % à 57.50 ; le 5 % 1915-16 à 74.20 ; le 4 % 1917 à 60.70 ; le 4 % 1918 à 60.05 ; le 5 % 1920 à 89.47 ½ et le 6 % à 87.40.

Les actions de nos grandes banques se sont bien améliorées, la Banque de Paris progresse à 1118 ; le Crédit Lyonnais à 1316 et l'Union Parisienne à 590.

Les valeurs de navigation sont calmes.

Les fonds et valeurs ottomans sont toujours très activement négociés, l'Unifié s'est maintenu aux environs de son cours de la veille, alors que le 5 % 1914 progressait à nouveau à 42 francs. Banque Ottomane recherchée à 729.

Les fonds et valeurs russes n'ont pas été mal influencés par les bruits de rupture de la conférence de La Haye. On les retrouve aux environs des cours de la veille.

Fermeté des fonds et valeurs mexicains, qui n'inscrivent cependant aucun variation intéressante.

Les valeurs de cuivre sont fermes. Rio Tinto, 1460. En banque, l'Utah progresse à 815.

Les valeurs de pétrole sont en avance sur hier. Financière et Premier Oil bien tenues. En banque, la Silva Plana accentue ses progrès à 232, Colombia, 450, L'Eagle a été recherchée par Londres jusqu'à 173.

Bonne tenue de la De Beers à 630 et fermeté des mines d'or.

Les valeurs de caoutchouc ont été meilleures.

Malgré l'annonce de la fermeture des usines la Say est restée ferme à 1650. Sucreries d'Egypte, 506 ; part 736. On a encore recherché l'action Pathé à 467. Au comptant, les valeurs indo-chinoises sont demandées. Saint-Gobain progresse à 1840 et Paris-Maroc à 945.

L'Informateur Financier,
55, rue Saint-Lazare, Paris.

AVIS

MM. les Commerçants et Industriels peuvent dès maintenant souscrire à l'Emission en cours de la **Banque Populaire de la Nièvre**, actions de cent francs.

N'hésitez pas, soyez tous actionnaires de la Banque Populaire de la Nièvre, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, à Nevers.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Service de **Madame Alexis MOULIN**, née **Marie-Eugénie SAINT-ANGE-MENOT**, décédée, en son château du grand Domaine, à Hauterive près Vichy, le 12 juillet 1992, dans sa 80e année. Le service religieux sera célébré en l'église d'Hauterive, le lundi 17 juillet, à 11 h. 45, heure légale. L'inhumation aura lieu ultérieurement, à Cusset (Allier).

De la part de : MM. Maurice Moulins, du commandant Henri Moulin, du commandant Georges Moulin, ses fils ; M. Christian Moulin, élève **à l'école spéciale militaire** de Saint-Cyr, M. Robert Jacques et Guy Moulin, ses petits-fils.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Pierre BOILARD**, décédé, en son domicile, à Saint-Pierre-le-Moûtier, rue de Paris, le 13 juillet, dans a 64e année. Ses obsèques auront lieu le samedi 15 juillet courant, à 9 h. 30, heure légale, en l'église de Saint-Pierre-le-Moûtier.

De la part de : Mme Boilard, née Simonot, sa veuve ; M. et Mme Louis Boilard, M. et Mme J.-B. Gouriéroux, M. François Boilard, M. Henri Gouriéroux, ses enfants et petits-enfants ; et de toute la famille

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service **et Enterrement de M. René GIRARD**, médaillé militaire, croix de guerre, tombé au champ d'honneur, à Dhlimrung (Alsace), le 22 juin 1915 à l'âge de 32 ans. Ses obsèques auront lieu le dimanche 16 courant, à 14 heures, heure légale, en l'église de Saint-Parize-le-Châtel.

De la part de : Mme René Girard, sa veuve ; Mlle Raymonde Girard, sa fille ; M. et Mme Cottereau, ses beaux-parents, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

M. Aimable Thibault, Mme veuve Thibault, M. et Mme Philibert Thibault et leurs enfants, Mme et M. Baudière, retraité du P.-L.-M. et Mlle Fernande Baudière, Mme et M. Auguste Thibault, mécanicien au P.-L.-M. et leurs enfants, Mme Moncel, le capitaine Moncel, officier des subsistances militaires et leurs fils, Mme et M. Simonin et leur fils, et leur famille, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Jeanne THIBAULT

Née DURANDAL

leur épouse, sœur, belle-sœur et tante, décédée dans sa 53e année, munie des Sacrements de l'Eglise. L'inhumation et la cérémonie religieuse auront lieu à Torteron (Cher), le dimanche 16 juillet, à 11 heures du matin, la levée du corps aura lieu, rue Gaspard Chaumette, le dimanche 16 juillet, à 8 heures du matin.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. François BOURDIER**, né le 21 décembre 1842, à Saint-Parize-le-Châtel, décédé, en son domicile, à Panneçot, commune de Limanton, le 13 juillet, dans sa 80e année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le dimanche 16 juillet courant, à 14 h. 30, heure légale, en l'église de Limanton. On se réunira à la maison mortuaire à Panneçot.

De la part de : M. et Mme Pieuchot, ses enfants et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

SERVICES — MESSES

Un Service anniversaire sera célébré le lundi 17 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Etienne, pour le repos de l'âme de M. Ferdinand FORESTIER.

De la part des familles Forestier et Comtet.

Si vous avez des PUNAISES L'INSECTICIDE COL les détruira en 10 MINUTES, même les œufs.
Dépôts : Nouvelles Galeries, Nevers.

Une Vie nouvelle

Asthmatiques pour qui la vie n'est qu'un long martyre, employez, sans hésiter, la Poudre Louis Legras. En moins d'une minute, cette merveilleuse Poudre, qui a obtenu la plus haute récompense à l'exposition Universelle de 1900, calme les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

HYGIÈNE de la TOILETTE
Pour assainir la bouche, raffermir les gencives, fortifier les cheveux, pour les ablutions hygiéniques, pour le lavage des nourrissons, etc., il est recommandé de faire usage du
Coaltar Saponiné Le Beuf
qui possède les propriétés antiseptiques et détersives indispensables aux produits destinés à ces usages.
Se méfier des imitations !
J. LE PERDRIEL, 11, rue Milton, Paris. et dans toutes pharmacies.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers
Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

Demandez avec votre vin blanc votre vermouth, une **“FRAISE-BY”** **P. PIOT** Distillateur COSNE (NIÈVRE)

Petites Annonces

Prix de la première insertion, maximum 6 lignes, 6 francs, les suivantes, un franc la ligne ou parties de ligne, minimum quatre francs.

Avec mention s'adresser au bureau du Journal 1 franc en plus par insertion. — Joindre un timbre de 0 fr. 25 pour la réponse.

Offres d'emplois

MENAGE de domestiques ou femme de chambre seule, principalement pour service de table et appartements intérim pour un mois ou six semaines, à partir du 1er août.
S'adresser à M. CHAVANE de FRELAND, Château de Freland, par Vauvillers (Haute-Saône). 6481

MENAGE basse-courier, la femme laiterie, volailles, lessive, pour le 11 novembre.
S'adresser : Vicomte de SAVIGNY à Montambert (Nièvre). 6753

MENAGE, homme travaux de culture, femme cuisine personnel. 6867
S'adresser au bureau du Journal. 6814

MENAGE v. ch., cuis., sérieux, expérimenté, personne sérieuse couture repassage service. 1re femme de chambre, pour Saint-Etienne.
M. J. COLCOMBET, 3, rue Lieutenant-Morin, SAINT-ETIENNE (Loire). 5569

MENAGE, homme et femme à toutes mains, ou femme veuve avec son fils, pour petite culture et laiterie. Références.
S'adresser au bureau du Journal. 6264

MENAGE, femme bonne cuisinière, mari valet de chambre, pour Mme Ve Emile PUZENAT, Bourbon-Lancy.
S'adres. pour renseignements, à Me CHAPELLE notaire à Bourbon-Lancy (S.-et-L.). 6802

MENAGE est demandé par dame âgée habitant seule propriété bourgeoise campagne ; le mari pour le jardinage, la femme pour le ménage.
Ecrire à Me GRUET, notaire, à Saint-Sauveur (Yonne). 6931

BONNE CUISINIÈRE pour habitation campagne.
S'adresser au bureau du Journal. 6870

FEMME DE CHAMBRE, couture, repassage. Donner références et conditions.
Mme GAULTIER, château du Ponthereau, MASSAY (Cher). 6903

FEMME DE CHAMBRE s'occupant des enfants et sachant coudre, sérieuses références exigées, pour le Loiret. Indiquer âge. Campagne toute l'année.
S'adresser au bureau du journal. 6593

VALET DE CHAMBRE libéré du service militaire, soigneux. Bonnes références exigées.
S'adresser au Duc de MAILLÉ, Châteauneuf-sur-Cher (Cher). 6747

JEUNE VALET DE CHAMBRE, même peu au courant service, muni de bonnes références pour campagne (Haute-Marne) et Paris.
S'adresser au bureau du Journal. 6860

JEUNE HOMME catholique, sérieux, actif, désirant apprendre métier valet de chambre ; toute l'année environs Moulins, deux mois de congé par an, gages payés. Place stable.
S'adresser au bureau du Journal. 6869

GENDARME retraité pour garder propriété importante de la Nièvre.
S'adresser au bureau du Journal. 6777

DEUX PERSONNES service intérieur, nettoyage, frottage, raccommodage, repassage. Accepte ménage, mère et fille, etc. Références exigées.
S'adresser au bureau du journal. 6892

DEUX PERSONNES sérieuses et tranquilles pour maison bourgeoise campagne, l'une faisant ménage, l'autre femme de chambre connaissant couture, repassage, service de table, ensemble ou séparément. Bonnes références exigées.
M. NOURIC, Les Chapeles. Montacher (Yonne). 6930

UN HOMME, 30 ans environ, sérieux, muni de parfaites références, connaissant bien les chevaux et l'auto, place stable, dans château, 10 kilomètres de Nevers.
S'adresser de suite du Bureau du Journal. 6941

On demande *UNE FEMME DE CHAMBRE* 30 ou 40 ans, libre de suite. Sérieuses références.
S'adresser au Bureau du Journal. 6961

Demandes d'emplois

JEUNE FILLE demande place femme de chambre ou bonne d'enfants. Bonnes références.
S'adresser au Bureau du Journal. 6926

JEUNE HOMME, 18 ans, connaissant bien le service, demande place de valet de chambre.
S'adresser au bureau du Journal. 6867

POUR TOUT CE
QUI CONCERNE
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Fourniture, Accessoires
S'adresser en toute confiance
AUX ARTS MODERNES
15, rue Saint-Jacques
à Cosne (Nièvre)
Maison spécialisée vendant
très bon marché,
Se rendre compte
Le catalogue général est adressé contre 0 fr. 50.

Avis important à nos Clients

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT MIDI. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 6 heures du soir.

◆ ◆ ◆

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Etude de Me SAYEN
notaire à Fourchambault

Adjudication en détail

Le dimanche 23 juillet 1922, à deux heures, à Fourchambault, boulevard Boigues.

MATERIEL

d'entrepreneur de construction, dépendant de la succession de M. Léopold Busset, comprenant :

Chariots, tombereaux, binard, char à bancs, voitures à 4 roues, voiture à bras, châssis de tonne, diable, tréteaux, pointiers, boulins, plateaux, échelles, caisses, cordes, palans, treuil, cabane démontable madriers, planches, chevrons, poulies, seaux, cric, sacs vides, harnais de trait et de voiture.

Carreaux de Decize et Plagny, tuiles, briques, quartiers taillés, marches et dalles ciment.

Outillage et matériaux divers.

Au comptant. Frais en sus. 6924

Etude de
Me Maurice BECHARD,
avoué à Nevers,
31, rue La Fayette

Vente sur licitation
D'UNE MAISON D'HABITATION ET DEPENDANCES

Sise à Decize, Faubourg Saint-Privé, rue Nationale, comprenant : rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cave, petit bâtiment d'habitation de deux pièces, écurie, magasin jardin et terrain.

Mise à prix 10.000 francs.

Adjudication au Palais de Justice, à Nevers, le lundi 24 juillet 1922, à 13 h. 30.

Les frais de poursuite sont payables en sus du prix.

Pour les renseignements, s'adresser : 1° à Me Maurice BECHARD, avoué poursuivant la vente, 31, rue La-Fayette, à Nevers.

2° Mes BERTHET et GEOFFROY et ROY, avoués à Nevers ;

3° Mes BUISSON et MARSEILLE, notaire à Decize.

Et pour prendre communication du cahier des charges, au tribunal civil de Nevers, où il est déposé. 6928

Etude de
Me GALLICHER-LAVANNE,
notaire à Nevers
5, rue Gambetta z

A vendre à l'amiable
LE PRE DE SENECHAUD
de 7 hectares 06 ares
situé à proximité de Pont-Saint-Ours (sur la commune de Montigny).
ET PETITE LOCATURE
(au même lieu)
avec jardin et terre
(40 ares environ

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à Me GALLICHER-LAVANNE, notaire. 6955

A CEDER DE SUITE pour cause de changement de situation, dans fort canton de l'Yonne.

TRÈS BON FONDS DE COMMERCE DE GRAINS

graines, engrais, et pouvant faire fourrages, matériel de sacherie, avec à louer à proximité de la gare, magasin avec installation de moteur.

S'adresser au bureau du journal. Joindre timbre pour réponse. 6864

Etude de Me REULLON,
notaire à Châtillon-en-Bazois

A vendre à l'amiable
DOMAINE DE VOUAVRE

commune de Tamnay-en-Bazois, bâtiments en parfait état, contenance 30 h., dont 25 en prés, d'un seul tenant, joignant les bâtiments et susceptibles de faire de l'embouche.

Pour visiter et traiter s'adresser à Me Reullon. 6564

Cabinets d'Affaires

AGENCE POPULAIRE
CONTENTIEUX
—o—
ASSURANCES
—o—
PLACEMENT et PRET de CAPITAUX
Pour le développement de L'HABITATION
—o—
VENTES DE PROPRIETES IMMEUBLES, TERRAINS A BATIR
CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE
Directeur-Fondateur :
J. SERVAYRE
1, Place Jean-Desvaux, 1
Porte de Paris
NEVERS

1079. — **FORTE BOUCHERIE** gr. centre indust. Bail 14 a. Loyer, 2.400 fr. Aff. 1.400 de bœuf, 7 à 8 veaux, 10 à 12 mout. Install. mod. log. 7 pièces, dépend. On traite avec 25.000.
FRANCHON, Fontainebleau.

1146. — **VINS HOTEL** Centre gr. bourg et sur route nationale. Bail 17 a., loyer 1.200. Aff. 85.000 fr. On place net 20.000 fr. par an. 2 sal., cuis., ch. pers. 6 n° meubl. Prix à débattre: 48.000 fr.
FRANCHON. Fontainebleau.

1142. — **EPICERIE BUVETTE** tenue 10 ans, cent. indust. ; loy. 650 fr., aff. 36.000 fr., ½ en buvet. laissant net 8.000 fr. par an. Bout., buv., ch., remise, écur., dépend. Prix à débat. On traite avec 10.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1113. — **GRAINETERIE VINS**, tenue ½ siècle par même famille, bon cent. comm. ; bail à vol. Aff. 90.000 fr., ½ en liq. Bénéf. 20.000 fr. Bout. 3 sall., cuis., 2 ch. pers. ; 5 numéros ; mag. à grains, hangar, dép. Prix à débat. 27.000 fr. Facil.
FRANCHON, Fontainebleau.

1140. — **CULTURE ET VENTE DE FLEURS, D'ARBRES ET ARBUSTES** et entret. jardins, à céder fort. faite. Bail 14 a., loy. 1.800 fr. Aff. 65.000 fr. On place net 14.000 fr. Terrain de 3.000 mètres carrés, 3 serres. Chauf. thermo siphon, etc. Log. 4 pièces. On traite avec 30.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1117. — **EPICERIE, BALS, TRANSPORTS**, petite banlieue. Bail 10 ans, loy. 1.450 fr. Aff. 92.000. On place net 12.000 fr. par an., gr. bout., arr. bout. ; cuis., 6 pièces, s. de bal, cour, écuries, jardin. 3 chevaux, voit. On traite avec 25.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

Moteurs à essence Occasion, marche garantie.
Moteurs électriques Toutes forces.
Electricité Dans toute son application. Bobinage, Chargement d'accus, etc.
Appareillage électrique Force, lumière, sonnerie, installations, appareillage et accessoires pour automobiles.
pétrin mécanique Nouveau modèle, à cuve commandée
Petit outillage mécanique Alésoirs, étaux, limes, filières, mèches et forets, scies, tarauds, fraises, etc.
machines-outils et à bois
Travaux sur tours bois Pieds de table, balustres, manches, etc.
A. OUGEN OMNIUM FRANÇAIS D'OUTILLAGE, 6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)

AGENCE LACROIX
(Ancienne Agence VION)
22, rue du Commerce, Bourges

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième avis

Suivant acte sous signature privées en date du 1er juillet 1922,

Monsieur AUGUSTE Henri a vendu à M. RACLIN François, époux de Mme Marguerite RACLIN,

Le fonds de commerce de Café-Bar, connu sous le nom de « BAR DU MORVAN » qu'il exploitait à Nevers, rue de Nièvre, n° 32.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à Nevers, au siège du fonds cédé, rue de Nièvre, n° 32, entre les mains de M. RACLIN, acquéreur, dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis. 6634

A VENDRE
TROIS SUPERBES MAGASINS

à usage entrepôts, admirablement situés sur le bord du canal, aux Fouchard, près Cosne, Mehun-sur-Yèvre (Cher), et Gièvres (Loir-t-Cher).

S'adresser à M. CHUTET, à Vierzon (Cher). — Tél. 22. 6590

A AFFERMER
au 11 Novembre 1922
PETITE PROPRIÉTÉ

sise à Tronsanges, comprenant: bâtiments d'habitation et d'exploitation, 7 hectares environ de terres, prés, vignes, dont 1 hectare et demi de prés clos et 32 ares 50 centiares de vigne.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M. L. CASSIN, à Tronsanges (Nièvre). 6679

FONDS DE BOULANGERIE

Paris-Banlieue-Province
Cabinet special PERRIAUX et Cie. Anciens boulangers, 77, Faubourg Saint-Martin, PARIS (métro Château-d'Eau), téléph. Nord 24-19.

Agence O. FOURNIER 30, rue du Cloître-Saint-Cyr, Nevers

A VENDRE

I. — Dans un bourg, à 6 kilm. de Nevers,

PETITE PROPRIETE
comprenant maison en bon état de trois pièces, avec écurie, remise, bûcher, etc. Jardin de 1e qualité.

Le tout clos et libre.

II. — A vendre à Nevers, quai de Loire 17, et rue des Belles Lunettes n° 1.

MAISON
de 5 pièces avec grenier, cave, logement de 3 pièces actuellement libre.

Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser à M. FOURNIER. 6855

A LOUER DE SUITE
LE FONDS DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE
de la Société Coopérative d'Imphy, avec succursale. Références sérieuses exigées.

S'adresser au Président de la Société Coopérative d'Imphy (Nièvre). 6938

VENTES

AUTO DE DION. 10 HP
4 cylindres, mécanisme parfait état ainsi que carrosserie 4 places. Céderait à de bonnes conditions. Excellente occasion.

Ecrire à M. BOULLE, imprimeur à Château-Chinon (Nièvre). 6909

CHARIOT DIVISEUR
léger pour scie ruban
Mortaiseuse à bois, le tout comme neuf.

BRETON à Champlemy (Nièvre). 6906

TRES BONNE CHIENNE D'ARRÊT
un an, robe blanche, tachée marron.

S'adresser à M. NICOLAS, aux Essarts, commune de St-Ouen (Nièvre). 6870

TRES BON FUSIL
état de neuf, cal. 20 central éjecteur bretelle automatique, étui cuir jaune, 100 cartouches chargées poudre T et 100 douilles. Prix 700 francs.

M. CHARLEUF, à Meillers, par Noyant (Allier). 6853

DEUX CHIENS BRAQUE BLEU
15 mois
S'adresser : M. GUERIN, à Beaugy, par Decize (Nièvre). 6813

UN MOTEUR A GAZ PAUVRE
de 25-28 H. P.
UNE TRANSMISSION
de 20 mètres de longueur
2 dynamos de 15 H.P. à vendre pour cause de changement de force motrice. Le tout visible en marche.

S'adresser à M. PERRIER, produits de ciments, Nevers. 6842

BOIS DE CHAUFFAGE ESSENCE CHENE ET CHARME
conviendrait aussi pour boulangers. Livraison à domicile, sur demande.

S'adresser à M. THOMAS Armand à Menetou-Couture, (Cher). 6825

DEUX JUMENTS
robe noire 5 et 6 ans, taille 1 m 69 et 1 m. 72 garanties douces et parfaites de trait, habituées au transport des bois en coupes.

S'adresser à M. L. BARDIN, à Decize (Nièvre). 6810

PERSONNEL

ON DEMANDE :
BONS BOUVIERS
sérieux sont demandes ferme Seine-et-Oise. Gages 400 fr par mois. Plus value pour moisson, voyage payé, place stable.

S'adresser à M. Paul COUSIN Tremblay-les-Gonesses (Seine-et-Oise). 6789

UN MENAGE
pour la campagne, références exigées.

S'adresser à Mme de MARTIGNE, Château de Saint-Août (Indre). 6889

CHAUFFEUR de 35 à 45 ans pour conduire une limousine pour Monsieur seul âgé habitant Auxerre.

S'adresser à M. SOISSON Père, Auxerre. 6902

Terrassiers et Carriers

S'adresser à M. LANCERY, faubourg de Lyon, Nevers. 6920

UN HOMME DE FERME
de 25 à 30 ans
S'adresser, 13, rue du Champ-de-Foire, Nevers. 6950

UNE MARGEUSE
pour presse en blanc
S'adresser de suite imprimerie THOREAU, La Charité (Nièvre). 6953

DIVERS

ON OFFRE
BEL EMPLOI
à Nevers, à personne active et sérieuse, bonne instruction et bonne tenue exigée.

S'adresser au bureau du journal. 6734

Installation et exploitation de
RUCHERS
en métayage très sérieux bénéfices sans aucun frais.

S'adresser au bureau du journal. 6820

Maison de Champagne ancienne, faisant prix très avantageux, demande

REPRESENTANT

pour la Nièvre. Prière donner références.

S'adresser au bureau du journal. 6154

Machines agricoles
la FRANCE & DEERING
TRACTEURS INTERNATIONAL 8-16 HP
TRACTEURS TITAN 10-20 HP
FICELLE LIEUSE PURE SISAL
ECREMEUSES FAR WEST
LIBAULT FRÈRES A PLAGNY (Nièvre) Téléphone 2
Ateliers mécanique pour effectuer toutes réparations de machines agricoles et industrielles
Matériel de battage, etc...
TRAVAIL SOIGNÉ — PRIX MODÉRÉS

Henri PRÉVOST, à Decize

Voitures livrables de suite

DELAGE neuve, 11 HP, torpédo 4 places. Prix : taxe de luxe comprise........ **27.500**
PANHARD occasion 12 HP, coupé 6 places (ayant roulé 9.000 kilomètres.......... **15.000**
DODGE occasion 18 HP, torpédo 4 places, état de neuf........ **15.000**
FORD occasion 14 HP, torpédo 4 places (parfait état)........ **5.800**
FORD occasion 14 HP, Camionnette 500 kilos........ **4.500**

Société Cosnoise
de Matériaux de Construction
Le problème de la CONSTRUCTION MODERNE trouve sa solution dans l'emploi de
Matériaux modernes
Parmi ceux-ci, l'AGGLOMERÉ vient en toute première ligne.
Messieurs les ARCHITECTES, ENTREPRENEURS et PROPRIETAIRES sont informés que la **SOCIETE COSNOISE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION**, est actuellement en mesure de fournir :
BLOCS PLEINS OU CREUX
TUILES CIMENT ROUGES, genre Montchanin
(15 au mètre. Poids : 2 k 500)
PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE
Adresser les demandes à M. l'ADMINISTRATEUR DELEGUE, 14, rue de Paris, à COSNE (Nièvre

— Vernis Anglais —
WILKINSON HEYWOOD & CLARK LTD
Les plus pâles - Les plus durables
-: Les plus faciles à employer :-
Dépositaires pour la Nièvre, le Cher et l'Allier
BIGARNET FILS & DEMONGEOT
Droguistes à NEVERS

Demander les Cafés
‘MOKADOR’
Extra fins, sans primes : 8.50, 9.50 et 10.50
Vente exclusive au Commerce. — Usine électrique.
S. MOUTET-GEILLE, VICHY *Téléphone 4.75*

Tout ce qui concerne la
QUINCAILLERIE
et la CHASSE
- CARTIER -
Successeur de GACON
DECIZE (Nièvre)

POUR CAUSE FIN DE BAIL
Liquidation Générale
AU DETAIL OU PAR LOTS A PRIX COUTANT
Quincaillerie
BONNIEUX, Clamecy

CHASSEURS ! RETENEZ BIEN CECI *Aucune Maison ne peut Rivaliser nos PRIX*
NOTRE CATALOGUE VOUS DIRA POURQUOI
3000 Fusils de Chasse Munitions-Belles Occasions-Pistolets Automatiques Révolvers, etc. Achat, Echange, Gros & Détail
Le Meilleur Marché de toute la France *Catalogue 0.25*
L'ABEILLE, Fabrique d'Armes, 81, Rue Turbigo, PARIS

ETABLISSEMENTS SIMPÈRE
3, Quai de la Jonction, NEVERS (Télép. 107)
Construction de véhicules agricoles
TOMBEREAUX, CHARIOTS, CHARRETTES
ACHAT DE BELLES GRUMES CHENE ET ACACIA

-:- CONSTRUCTIONS METALLIQUES -:-
CHARPENTE EN FER — TRAVAUX DE STYLE
SERRURERIE D'ART
E. GORGET & Cie, Constructeurs
1, place Saint-Laurent, **NEVERS**
Grilles et Portes en fer forgé et fer creux
Devis sur demande. Téléphone 4-74.

RASEZ-VOUS VOUS-MÊME
Pour être bien rasé et avoir du plaisir à le faire n'hésitez pas, achetez votre rasoir chez
L. HEBRAL
NEVERS -- 5, Rue Ferdinand-Gambon, 5 -- NEVERS
COUTELIER-FABRICANT dont la réputation est bien connue, par la **FINESSE** de ses **TRANCHANTS INCOMPARABLES**
Sa belle collection de **RASOIRS ORDINAIRES ET DE SURETÉ DE QUALITÉ SUPERIEURE**, vous permettra de faire votre choix très facilement.
Maison de confiance absolue

LE CYCLISTE CONNAISSEUR
roule sur une bicyclette de
L'AUTOMOTION
munie de :
MOYEUX
CHAINE
ROUE LIBRE
FREINS

La “ 3 toiles ” et Boyaux
“IMPERFORABLE HILL”
chez tous les **AGENTS** de la Marque
Demandez le Catalogue illustré franco contre 0.25 à
L'AUTOMOTION
23, Rue Saïneuve PARIS, qui vous indiquera l'Agent le plus proche de votre résidence.

Clos d'Équarrissage de Decize
Mme Veuve THOMAS
Faubourg Saint-Privé -- **DECIZE**
Enlèvement rapide de tous animaux morts ou hors d'usage
... Paiement comptant suivant valeur
FABRIQUE D'ENGRAIS
Télégramme : THOMAS, Equarrissage, Decize
Téléphone : 54, Decize

AU
Pêcheur Français
A. ROUSSEAU
17, rue Ferdinand-Gambon, **NEVERS**
La plus grande Spécialité
d'Articles de Pêche
du Centre
TOUT CE QU'IL FAUT AU PÊCHEUR
A qualité égale
Prix défiant toute concurrence
Téléphone 4-73

Ecole Supérieure de Commerce
de Dijon
Reconnue par l'État - Décret du 25 avril 1900

BUT : Préparer les jeunes gens et les jeunes filles à la direction des affaires et aux emplois les plus importants du Commerce, de l'Industrie et de la Banque.

EXAMEN D'ADMISSION : Fin juillet et fin octobre ; âge d'entrée, 15 ans minimum ; durée des études, 2 ans. Baccalauréat et certains autres diplômes dispensent de l'examen.

PERSONNEL ENSEIGNANT composé de spécialistes recrutés parmi les professeurs des Facultés et des Etablissements d'enseignement secondaire, les magistrats, ingénieurs et experts-comptables les plus réputés.

DIPLOME SUPERIEUR délivré en fin d'études par le Ministre de l'Instruction publique et permettant à ceux qui en sont munis de trouver de belles situations d'avenir. L'Ecole et l'Association des anciens élèves s'occupent de placer les diplômés à leur sortie de l'Ecole.

Demander tous renseignements au Directeur
M. L. GOVIN (H. E. C.), 29, rue Sambin — DIJON

MAISON DONY 14, Rue des Arènes *BOURGES*
Pour les Fêtes : Voir nos articles légers
Pour Garçonnets : Costumes coutil depuis **15 fr.**
Pour Hommes : Complets depuis **39 fr.**

CIRAGE-CRÈME A. MULARD PANTIN **PAPILLON NOIR** Le demander PARTOUT